

CONSEIL DE L'AERES

Séance du jeudi 9 juin 2011

*Compte rendu adopté lors de la séance
du 7 juillet 2011*

Président : Didier Houssin

Membres présents :

Maria Allegrini, Sébastien Candel, Monique Capron, Antoine Compagnon, Francis Kramarz, Alexander Kuhn, Pierre Lasbordes, Marianne Lefort, Florence Legros, René-Paul Martin, Marie-Christine Maurel, Denis Menjot, Christine Musselin, Sylvie Rousset, Claudine Schmidt-Lainé, Bernard Teyssié, Cécile Tharaud, Simon Thorpe.

Membres excusés : Edouard Bard, Jean-Daniel Boissonnat, Christian Demuynck, Nicole El Karoui-Schwartz, Ghislaine Filliatreau, Géraldine Schmidt.

Invités permanents : Guy Annat, Michel Cormier, Nelly Dupin, Eric Froment, Jean-Marc Geib, Pierre Glorieux, Gilbert Knaub, Anne Picard.

ORDRE DU JOUR

● **Séance du matin**

- Installation du conseil par le président ;
- Tour de table de présentation des membres du conseil ;
- Présentation des principaux responsables de l'Agence ;
- Rappel des compétences du conseil ;
- Rappel des compétences du conseil ;
- Exposé introductif.

● **Pause méridienne**

● **Séance de l'après-midi**

- Proposition de méthode de travail ;
 - Programme d'évaluation 2011-2012 ;
 - Projet de plan du rapport annuel 2010 ;
 - Adoption du procès-verbal du conseil du conseil du jeudi 10 mars (délibération) ;
 - Proposition de nomination à la direction de la section des formations et diplômes (délibération).
-

La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de Monsieur Didier HOUSSIN, Président de l'AERES.

M. Didier HOUSSIN, Président de l'AERES :

Il est 10 heures, nous allons commencer la séance. Je souhaite la bienvenue à tous ceux et celles qui sont nouveaux ; pour ceux et celles qui étaient déjà présents dans ce Conseil, c'est moi qui fais votre connaissance avec plaisir. Vous connaissez déjà le fonctionnement de cette agence.

J'ai le plaisir d'installer ce nouveau Conseil. La séance d'aujourd'hui comportera deux parties : une première partie jusqu'à midi et demi - vous avez reçu l'ordre du jour de la matinée - ; ensuite il y aura un buffet dans le bâtiment juste en face, ce qui nous permettra de reprendre les travaux à 14 heures et nous pouvons espérer les terminer vers 16 heures 30, si nous parvenons à bien tenir l'ordre du jour.

Je vous propose de faire un tour de table pour qu'anciens et nouveaux fassent connaissance. Je commence par vous, Madame Allegrini.

Mme Maria ALLEGRINI :

Bonjour, je suis professeure de physique à l'Université de Pise, en Italie. Je suis nouvelle au Conseil. C'est un plaisir d'être ici pour travailler avec vous.

M. Antoine COMPAGNON :

Bonjour, je suis professeur de littérature française au Collège de France.

M. Francis KRAMARZ :

Bonjour, je suis professeur d'économétrie appliquée à l'Ecole Polytechnique et je dirige un Centre de Recherche en Economie et Statistiques : le CREST.

M. René-Paul MARTIN :

Je suis un ancien de l'AERES, depuis déjà trois ans. Le hasard fait que j'ai aussi une expérience du Comité National d'Evaluation. Je suis désigné ici par la Commission des Titres d'Ingénieur. Je suis industriel, bien qu'ayant eu une activité de professeur à l'Université de Lyon, il y a quelques années.

M. Simon THORPE :

Je suis également un ancien du Conseil, directeur de recherche au CNRS. Je suis dans un laboratoire à Toulouse, qui s'appelle « Centre de Recherche Cerveau et Cognition ». Je suis très intéressé par la recherche interdisciplinaire ; j'ai été président d'une commission interdisciplinaire au CNRS, entre cognition, langage, systèmes artificiels et naturels, psychologie et neurosciences, principalement.

M. Sébastien CANDEL :

Bonjour, je suis un ancien de ce Conseil. Je suis professeur à l'Ecole Centrale Paris et à l'Institut Universitaire de France, ma spécialité est : les Sciences de l'Ingénieur.

Mme Monique CAPRON :

Bonjour, je suis professeur d'immunologie à l'Université de Lille-II. J'ai des activités hospitalières à la Maison de la Recherche clinique, à l'Hôpital de Lille et je dirige une équipe dans une Unité INSERM qui a été évaluée A+ par l'AERES lors de l'évaluation de la vague D. Je suis actuellement missionnée dans le cadre de l'ANR pour la mise en place de deux projets du grand emprunt, en particulier les instituts hospitalo-universitaires qui auront la particularité d'être évalués par l'AERES lors des prochaines années, donc je me sens particulièrement concernée par cette nouvelle mission.

M. Alexander KUHN :

Bonjour, je suis également un ancien membre du Conseil, je suis professeur de chimie et de physique à l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie, de Biologie et de Physique de Bordeaux.

Mme Florence LEGROS :

Bonjour, je suis nouvelle et je suis Professeur d'économie à Paris-Dauphine.

Mme Christine MUSSELIN :

Bonjour, je suis directrice de recherche au CNRS, je dirige le Centre de Sociologie des Organisations, qui est une unité mixte Sciences Po/CNRS. Mes travaux de recherche portent sur les systèmes d'enseignement supérieur et de recherche.

M. Bernard TEYSSIE :

Je suis professeur à l'Université Panthéon-Assas, que j'ai présidée pendant cinq ans.

Mme Marianne LEFORT :

Je suis nouvelle aussi, je suis directrice de recherche de l'INRA, généticienne de formation, et j'exerce les fonctions de directrice scientifique à AgroParisTech.

Mme Marie-Christine MAUREL :

Je suis une ancienne du Conseil de l'AERES et je suis professeur à l'Université Pierre et Marie Curie, en sciences de la vie. J'avais été nommée à l'AERES au titre du CNU.

Mme Sylvie ROUSSET :

Bonjour, je suis directrice de recherche au CNRS, je suis physicienne, j'ai participé à la refondation de la physique à l'Université Paris Diderot, et maintenant je dirige le Centre de Compétences en Nanosciences de la Région Ile-de-France.

M. Pierre LASBORDES :

Je suis un ancien de l'AERES et je suis député du plateau de Saclay et vice-président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix technologiques et scientifiques, et un des rapporteurs du Budget de la Recherche depuis 1997.

M. Didier HOUSSIN :

Merci beaucoup. Je vais me présenter aussi. Je suis au départ professeur de chirurgie à l'Université René Descartes, puis j'ai eu des fonctions de direction de divers organismes dans le champ de la santé, en particulier l'Etablissement français des Greffes, la politique médicale de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris et plus récemment, pendant à peu près six ans, la Direction Générale de la Santé.

J'occupe depuis le 14 mai les fonctions de président de cette Agence.

Pour poursuivre les présentations, je voudrais vous présenter les principaux responsables de l'agence, ici présents :

- Anne Picard qui est la Secrétaire générale de l'Agence et qui vient aussi du monde de la recherche.

Nelly Dupin, son adjointe, à qui incombe en particulier la tâche délicate de prendre le compte rendu de cette séance.

- Le Professeur Michel Cormier, qui a dirigé pendant quatre ans la Section des établissements, qui est professeur de pharmacie à Rennes, et qui a accepté d'assurer l'intérim de cette direction dans l'attente du recrutement d'une ou d'un successeur, processus actuellement engagé et dont j'aurai l'occasion de vous parler prochainement.
- Le Professeur Pierre Glorieux, qui est responsable de la Section des unités de recherche, qui est physicien et qui vient de Lille.
- Le Professeur Jean-Marc Geib qui, lui, vient du monde de l'informatique et est également lillois. Nous aurons l'occasion tout à l'heure de parler de son cas précisément, puisqu'il est candidat à la direction de la Section 3.
- Le Professeur Gilbert Knaub, qui est professeur de droit, de Strasbourg, et qui joue actuellement un rôle de conseiller dans le domaine de la déontologie de l'évaluation et des aspects juridiques qui s'y attachent.
- Le Professeur Froment, qui devrait arriver, est un professeur de sciences économiques, de Lyon, et qui est conseiller pour les questions européennes et internationales au sein de l'Agence.
- Le Professeur Guy Annat, qui est médecin venant du domaine de la réanimation, physiologie, de Lyon, et qui est conseiller qualité.

Monsieur Knaub, si vous voulez bien nous rappeler quelles sont les compétences de l'Agence, du point de vue juridique. Ensuite, nous aurons bien sûr un peu de temps pour des questions, si vous en avez.

M. Gilbert KNAUB :

Bonjour, je n'inventerai rien puisque tout est écrit dans les textes. Je crois que vous les avez sous les yeux.

Un rapide survol de ces textes. Les compétences du Conseil sont précisées dans deux textes : la loi de 2006 qui crée l'Agence, la loi de programme pour la recherche (très sommaire) ; et le décret d'organisation de novembre 2006.

Les dispositions de la loi sont très brèves, mais néanmoins importantes.

Deux alinéas :

- L'Agence est administrée par un Conseil. Le mot « administrée » est peut-être un peu mal choisi, mais peu importe.
- Le Conseil définit les mesures propres à garantir la qualité, la transparence et la publicité des procédures d'évaluation.

Ce deuxième alinéa traduit beaucoup plus fidèlement la nature et le rôle du Conseil.

Pour développer un peu, on peut dire que les compétences du Conseil peuvent être analysées autour de deux axes.

Le premier axe, le plus significatif, est ce que j'appellerai la conduite générale des procédures d'évaluation. Pour prendre une image, j'ajouterai que le Conseil est pour le législateur ce que j'appellerai le grand architecte des procédures d'évaluation. Sa mission est de s'assurer que les évaluations des trois sections se déroulent conformément aux impératifs plus généraux que l'on trouve dans les textes, que ce soit le Code de l'Education ou le Code de la Recherche.

Je cite : il veille à ce que les critères et les procédures mis en œuvre par l'Agence prennent en compte la diversité de natures et de missions des structures et des formations évaluées, ainsi que la diversité des champs disciplinaires. Donc, l'évaluation ne se développe pas de manière, théorique et abstraite, mais elle colle à la réalité du terrain.

Deuxième compétence : il assure la cohérence des procédures mises en œuvre dans les sections de l'Agence. A ce titre, il précise pour chaque section le cadre, les objectifs, les critères et les modalités de déroulement de la procédure d'évaluation.

Vous voyez que c'est quand même assez précis, puisqu'il fixe le cadre, les objectifs, les critères, les modalités. C'est donc bien l'architecte.

C'est dans cette même perspective qu'il délibère sur un texte qui résume un peu ces deux compétences, puisque la loi dit précisément qu'il délibère sur une charte de l'évaluation définissant les mesures propres à garantir la qualité, la transparence et la publicité des thèmes qui reviennent dans différents textes.

A ces compétences, j'en ajouterai une dernière, qui est peut-être un peu différente mais qui se rapproche néanmoins de ce que je viens de dire. Je cite toujours les textes : il appartient au Conseil de délibérer sur la politique de coopération européenne et internationale de l'Agence.

- Voilà donc le premier axe, la conduite générale des procédures d'évaluation.
- Un deuxième axe regroupe toute une série de compétences liées à l'organisation de l'Agence. A ce titre, il prend des décisions dans différents domaines.

- Très rapidement - c'est un peu une énumération à la Prévert, mais c'est dans l'ordre du décret :
- La désignation des directeurs des trois sections, sur proposition du président de l'Agence ;
- L'adoption du programme pluriannuel d'évaluation ;
- La validation des avis des sections et des rapports de synthèse préparés par les sections au vu des rapports d'évaluation (il s'agit bien de la validation des avis et des rapports de synthèse, pas de la validation des rapports d'évaluation, il faut bien le préciser pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté) ;
- L'adoption du rapport annuel d'activité ;
- La détermination des conditions générales de recrutement, d'emploi et de rémunération des personnels contractuels de l'Agence ;
- L'adoption du règlement intérieur, qui recouvre d'ailleurs un peu les différentes attributions que je viens de rappeler ;
- Enfin, la fixation des conditions de remboursement des frais de déplacement et de séjour exposés par l'ensemble des personnes intervenant pour le compte de l'Agence.

Donc, il s'agit bien de problèmes généraux d'organisation de l'Agence.

Pour conclure et pour résumer, le Conseil de l'AERES n'est pas un simple conseil, il a un pouvoir de décision dans un certain nombre de domaines. C'est donc bien autre chose qu'un simple conseil d'orientation et de surveillance qui serait éloigné du terrain. Le Conseil a un important pouvoir de décision dans les domaines essentiels de l'évaluation, des procédures, et de l'organisation de l'Agence.

M. Didier HOUSSIN :

Merci beaucoup, Monsieur Knaub.

Madame Schmidt-Lainé, qu'en même temps nous accueillons avec plaisir. Peut-être pouvez-vous nous dire qui vous êtes, puisque nous avons fait un tour de table.

Mme Claudine SCHMIDT-LAINÉ :

Tout d'abord, je vous prie de m'excuser, Monsieur le Président, pour ce retard. Je n'ai pas de question, je voulais me présenter. Je suis directeur de recherche au CNRS en mathématiques. Je n'exerce plus le métier de la recherche directement puisque je suis déléguée régionale du CNRS pour Rhône-Auvergne. J'ai été pendant un peu plus de 10 ans directeur scientifique du CEMAGREF (donc un institut de recherche finalisée).

Pour me limiter à ce qui concerne l'évaluation, j'ai été aussi présidente d'une commission d'une section du Comité national du CNRS.

Mme Marianne LEFORT :

J'aimerais bien savoir, par rapport à tout ce que vous nous avez dit, quels travaux ont été faits jusqu'à présent (je pense que l'on y reviendra dans la journée) pour voir comment le nouveau Conseil peut contribuer à faire vivre ce qui a déjà été enclenché.

Deuxièmement, en particulier sur le plan stratégique, dans les documents que vous nous avez envoyés, 2010-2014, vous mettez bien en évidence cet enjeu de politique de coopération européenne, ce qui me semble extrêmement important. Je voulais savoir si vous aviez une cellule de veille, prospective, concernant tout ce qui se fait en matière d'évaluation, de diversité des évaluations et de prise en compte de la diversité des finalités de recherche.

M. Didier HOUSSIN :

Je vais répondre à ces deux questions.

Pour la première, comme l'a dit Monsieur Knaub, ce sera le point suivant, un petit rappel sur ce sur quoi le Conseil a déjà été amené à se prononcer. Pour les anciens, ce sera simplement un passage en revue de ce qu'ils ont été amenés à décider. Pour les nouveaux, je pense que c'est utile qu'ils puissent identifier les décisions qui ont déjà été prises.

Si vous faites la comparaison avec le texte, vous verrez que des choses pouvaient être faites et ne l'ont pas encore été, donc il y a, si j'ose dire, « du pain sur la planche ».

Pour ce qui est de la deuxième question, c'est un point très important : quel travail a été conduit en matière de comparaison avec les autres organismes analogues, au niveau européen ou international? On a des informations, mais l'accentuation de ces comparaisons est un axe de travail important. Nous aurons l'occasion d'y revenir parce qu'un des objectifs sera de fixer une orientation en matière de politique, du point de vue : relations internationales, européennes, et travaux dans ce domaine. C'est un champ très vaste où il faut faire des choix et je serai très heureux de recueillir votre avis sur ces questions.

Je vais passer la parole pour le point suivant à Madame Picard, pour qu'elle vous présente justement les principaux textes qui ont été adoptés par le Conseil depuis la création de l'Agence, depuis son installation en mars 2007.

Mme Anne PICARD, Secrétaire générale de l'AERES :

Depuis l'installation du Conseil il y a quatre ans, une trentaine de délibérations ont été prises. Nous ne vous avons pas mis toutes ces délibérations sur table, nous vous avons envoyé les principales par e-mail et elles peuvent toutes être trouvées sur le site de l'AERES.

Plutôt que de vous les présenter dans un ordre chronologique, j'ai regroupé la sélection que j'ai faite en fonction des compétences du Conseil et je vais les reprendre dans l'ordre dans lequel elles ont été présentées par Gilbert Knaub, principalement à partir des alinéas de l'article 6 du décret.

L'un des premiers rôles du Conseil est d'assurer la qualité et la cohérence des évaluations. A ce titre, vous délibérez chaque année sur l'ensemble des procédures d'évaluation et l'ensemble des documents qui sont adressés aux entités évaluées pour préparer leur évaluation. C'est un énorme document, donc nous ne vous l'avons pas tiré individuellement, cependant nous en avons mis trois exemplaires sur la petite table qui est derrière vous, pour ceux qui ne l'ont pas vu avant et souhaiteraient l'examiner.

Toujours dans le cadre de ce qui touche à la cohérence et à la qualité, vous avez délibéré et vous avez pris une décision sur une déclaration de politique qualité, qui est un acte fondateur en matière de démarche qualité.

Le rapport d'auto-évaluation de l'AERES, qui est aussi un acte important dans la mise en place d'une démarche d'assurance qualité, est en plus un document de base qui a servi à la reconnaissance de l'Agence par les deux instances européennes : l'ENQA (l'association des agences d'évaluation européennes) et l'EQAR (le registre européen des agences d'assurance qualité). En complément, le rapport du panel qui nous a expertisés.

Toujours dans la catégorie qualité, le traitement des sujets relevant des conflits d'intérêt, des plaintes et des réclamations. C'est aussi un volet important de gestion de l'évaluation.

On peut aussi ranger dans cette catégorie les deux prises de position du Conseil en matière de procédures : une qui s'intéressait à l'évaluation des masters d'enseignement, et l'autre qui rappelait le lien essentiel qui existe entre la note et les rapports.

Ensuite, en prenant les compétences dans l'ordre des alinéas de l'article 6, le premier qui était important - Gilbert Knaub l'a souligné - était : « Délibérer sur une charte de l'évaluation ». C'est un des premiers documents adoptés par l'Agence en 2007. Je pense que c'est d'ailleurs le plus ancien.

Vient ensuite une série de documents dont je dirai qu'ils attestent de l'activité de l'Agence. Il y a d'une part les synthèses et d'autre part le rapport annuel.

Les synthèses sont effectuées à la fin de chaque campagne par section, par processus d'évaluation. Il y a donc une synthèse licence, une synthèse master, une synthèse école doctorale, une synthèse unité de recherche et enfin une synthèse établissement.

Le rapport annuel, lui, présente une approche plus transversale de l'activité de l'AERES et des résultats de l'évaluation ; il s'y ajoute en général des thèmes plus spécifiques. Par exemple, pour le rapport d'activité 2009 que l'on vous a mis sur table, vous verrez qu'il y a une série de questions abordées et, en particulier, la mise en place de la démarche qualité, parce que cette année-là c'était un sujet brûlant.

Vient ensuite tout ce qui concerne l'organisation et le fonctionnement de l'AERES, donc les alinéas 7, 8 et 9 de l'article 6, au premier rang desquels, le règlement intérieur, dans lequel nous avons inclus la grille de rémunération des personnels contractuels.

Le règlement intérieur est un document ancien lui aussi, il avait été voté en février 2008, donc il a besoin d'être rafraîchi, comme tout document qui décrit des modes d'organisation, car en quatre ans nos modes d'organisation ont pu évoluer.

Par contre, la grille de rémunération des personnels contractuels est à jour. Nous la revotons en général chaque année, en fonction des nouveaux métiers qui peuvent être apparus à l'AERES et pour lesquels il faut déterminer un niveau de salaire.

Autre sujet important d'organisation : la délibération qui a été prise sur le niveau de remboursement des frais d'hébergement des personnes intervenant pour le compte de l'agence - essentiellement les experts - ; les anciens du Conseil savent qu'une des premières grosses difficultés de fonctionnement de l'Agence avait été son incapacité à offrir des montants de remboursement décents pour les experts que nous hébergions à des tarifs de 60 euros à Paris et 45 euros en province. Cela avait fortement contribué à nous empêcher de recruter des experts de qualité. Nous avons beaucoup milité pour modifier le décret d'organisation de l'AERES pour que cette compétence soit attribuée directement au Conseil de l'Agence. Il y a donc un plafond, je vous rassure quand même, il vous paraîtra élevé, mais je vous invite à consulter la politique voyage qui, elle, est plus réaliste et plus compatible avec la soutenabilité budgétaire de l'AERES.

Dernier document que nous avons mis, celui que vous avez évoqué Madame Lefort : le plan stratégique 2010-2014, qui me semble recouvrir et faire appel à l'ensemble des compétences du Conseil en matière de prises de décisions.

M. Didier HOUSSIN :

Merci, Madame Picard. Y a-t-il des questions ou des remarques ?

M. Francis KRAMARZ :

Une autre chose qui compte, ce n'est pas uniquement de transporter et de loger les experts, j'imagine. Je ne suis pas sûr d'avoir compris, donc veuillez excuser ma question. Comment les experts sont-ils rémunérés ? Ce sont des gens très demandés.

Mme Anne PICARD :

Je n'ai pas parlé de l'indemnisation des experts parce que cela ne relève pas d'une décision du Conseil, mais d'un décret et d'un arrêté ministériels.

Pour faire simple, les montants sont de 200 euros par jour, dans la limite de trois jours, soit pour une mission d'évaluation, théoriquement, un maximum de 600 euros.

M. Didier HOUSSIN :

Il faut peut-être distinguer président et experts.

Mme Anne PICARD :

Ce sont les termes du texte. Maintenant, il y a ce que nous faisons, aussi, puisque les montants que je vous ai donnés sont des montants maximaux qui peuvent être adaptés en fonction de la manière de servir et du temps passé à l'évaluation, donc en général on fait une distinction entre le président du comité de visite et les autres experts.

Ceci dit aussi, sur des montants qui sont très faibles, nous avons pris le principe, pour des évaluations qui peuvent être complexes, de considérer qu'il y a plusieurs missions au cours de l'évaluation. Par exemple, on peut considérer pour l'évaluation des établissements, qu'il y a trois étapes : une mission de préparation (prise de connaissance des documents, analyse préalable), une mission qui est la visite sur site, et une mission de rendu et de rédaction des rapports.

Même en faisant comme cela, le montant maximal payé à un président pour l'évaluation d'un établissement ne dépasse pas 1 200 euros.

Mme Monique CAPRON :

Pour suivre, parce que c'est un sujet très chaud à l'ANR actuellement, est-ce que ce sont des indemnités ou des salaires, c'est-à-dire des sommes brutes dont finalement les experts ne touchent qu'une proportion? Ils sont en général assez déçus de penser qu'ils n'ont même pas ce qu'on leur avait proposé.

Mme Anne PICARD :

C'est tout à fait cela. Ce sont des salaires, donc ils sont amputés des charges salariales ; sur 200 euros il ne reste que 180 euros.

Un intervenant :

Y compris pour les étrangers ?

Mme Anne PICARD :

Y compris pour les étrangers. Le taux d'imposition varie légèrement en fonction du statut des personnes fonctionnaires/non fonctionnaires. C'est la même chose, que l'on soit non fonctionnaire ou étranger, sauf si les étrangers acceptent de fournir à la Recette Générale des Finances une indication du fait qu'ils paient leurs impôts à l'étranger et déclarent ces sommes à l'étranger.

Parfois, la complexité du montage de dossier et l'incompréhension que cela génère chez les experts étrangers, nous font éviter d'entrer dans des détails difficiles à gérer ensuite. Déjà, en l'état, pour un étranger c'est compliqué de comprendre le système français pour un déplacement à l'AERES ; s'il a des frais à exposer, il doit fournir deux dossiers différents, puisqu'il y a deux payeurs différents : ce qui concerne ses frais de déplacement, ce qui concerne son indemnisation.

Ceci dit aussi, pour diminuer la pression, les experts à l'AERES ne font pas l'avance de leurs frais, ni pour le transport, ni pour l'hébergement. Ils font éventuellement l'avance des frais pour des compléments de taxi du domicile à l'aéroport, par exemple, ou de Wifi sur place (des petits frais que l'on ne peut pas mesurer à l'avance).

M. Didier HOUSSIN :

Il serait peut-être utile de rappeler ce que l'Agence a essayé de faire pour améliorer autant que possible la situation.

Mme Anne PICARD :

Nous avons passé un marché avec une agence de voyages qui couple hébergement et transport, avec un principe de carte logée qui permet de régler les hôteliers quatre jours après le passage sur place d'un comité de l'AERES. C'est fait par American Express et cela nous est ensuite refacturé à la semaine parce que cela nous permet de mieux suivre nos dépenses, sachant que l'on dépense aux alentours de 3 millions à 3,5 millions d'euros de déplacement/hébergement par an. Nous effectuons plusieurs milliers de missions lors des grosses vagues ; par exemple, à Toulouse ou à Bordeaux, il nous est arrivé d'avoir le même soir 300 experts dans la ville, ce qui demande une capacité hôtelière énorme et explique aussi que tout le monde ne soit pas logé dans le même hôtel.

Mme Marianne LEFORT :

Je voudrais revenir un peu sur quel sera notre rôle. Vous nous avez expliqué qu'il y avait un certain nombre de délibérations sur lesquelles nous étions appelés à nous exprimer ; vous nous avez dit qu'un certain nombre de choses étaient un peu obsolètes et méritaient d'être revues, ce qui semble logique après quatre années de fonctionnement.

Comment tout cela se passera-t-il ? Y a-t-il des groupes de travail qui pré-instruisent un certain nombre de choses ? Comment va-t-on être mobilisé ?

M. Didier HOUSSIN :

Cela fait partie des points dont nous parlerons un peu plus tard dans la journée.

Vous avez raison, la question de la méthode de travail est importante. Pour l'instant, nous l'avons fixée au début de l'après-midi, donc nous serons amenés à revenir sur ces questions, en sachant que les choses sont ouvertes et je pense que cela résultera un peu des échanges que nous pourrons avoir dans le cadre du Conseil.

M. Francis KRAMARZ :

Comme j'avais des engagements pour cet après-midi... J'ai vu la liste des dates. J'enseigne, je ne suis pas le seul à enseigner ; jeudi n'est pas un bon jour, les fins de semaines non plus, il y a les conférences, etc., donc c'est compliqué.

Je rejoins la question de Marianne : l'obligation de venir, même si c'est le quartier de mon enfance et j'adore ce coin... Une partie du travail, que je ne refuse pas de faire, peut-elle être faite à l'avance ? Y a-t-il un moyen de faire des choses comme cela, dans ce cadre, sans être nécessairement toujours présent aux réunions ? Parce qu'il y a beaucoup de réunions.

M. Didier HOUSSIN :

C'est effectivement un point dont nous pourrions parler, mais nous pouvons commencer la discussion sur ce sujet.

En gros, le texte prévoit que ce Conseil, en tout cas sur le plan financier, peut être réuni au maximum une dizaine de fois dans l'année ; mais ce n'est pas une obligation. J'avais l'impression - je reviendrai tout à l'heure sur ce point - qu'il était important que ce Conseil joue son rôle, notamment d'orientation, car nous sommes dans une agence indépendante où il y a peu de contre-pouvoir et je crois que c'est important que le Conseil joue son rôle pleinement.

Ensuite, il y a la question de l'organisation pratique des choses. Grâce à l'électronique, on peut aujourd'hui faire beaucoup de choses qui ne nécessitent pas un rassemblement physique. Nous pouvons aujourd'hui (cela mériterait bien sûr d'être étudié en termes de faisabilité et de financement) organiser des dispositifs d'audioconférence ou de vidéoconférence. C'est faisable.

Donc, on peut essayer de trouver le meilleur équilibre entre le besoin de vivre un peu ensemble, de se connaître et d'échanger véritablement en face à face, et le souci que vous évoquez : ne pas créer des contraintes et des déplacements inutiles, etc.

Egalement, en termes de méthodes de travail, il y a la question posée par Madame Lefort, de la participation éventuelle, volontaire, ou pas, à des groupes de travail, à des réflexions préalables. J'y serais plutôt favorable parce que je pense que votre apport peut être très utile. D'un autre côté, il ne faut évidemment pas mélanger les choses. Mais, là aussi, la limite sera probablement la disponibilité physique, d'ailleurs plus que, comme vous dites, il y a la disponibilité intellectuelle et la capacité à être derrière un ordinateur. Ce sont des choses que nous devons fixer entre nous.

On vous a mis dans le dossier un agenda prévisionnel, qui n'est qu'une proposition. S'il apparaissait que des dates posent d'énormes problèmes à tel ou tel et que finalement les autres sont prêts à ce que l'on change, nous changerons.

Nous y reviendrons peut-être un peu plus tard, mais je peux vous proposer que déjà vous regardiez en gros ce calendrier de réunions ; vous paraît-il trop lourd ? Des dates sont-elles absolument insupportables pour une raison que l'on n'aurait pas identifiée et qui mobiliserait beaucoup d'entre vous ? C'est tout à fait ouvert, rien n'est fixé de façon définitive.

Pour revenir sur les points soulevés par Madame Picard, y a-t-il d'autres interventions ?

Je vais passer à ce que je comptais vous dire en guise d'introduction. Ce n'est pas un discours de politique générale, c'est essentiellement un exposé introductif qui essaie de traduire la perception que j'ai de l'Agence, de son rôle, et justement de commencer à évoquer de quelle manière le Conseil pourrait travailler.

Comme vous l'avez compris, cette Agence a été créée par la loi en 2006, elle a été installée en 2007, et elle a rempli une mission d'évaluation qui jusqu'à présent a porté sur les activités de recherche, au travers de l'évaluation des unités de recherche. C'est un point important : cette agence n'évalue pas les projets de recherche, elle évalue l'activité de recherche, à travers un objet identifié qui est l'unité de recherche. Autour de la notion d'unité de recherche, il y aurait beaucoup à dire.

Elle évalue des programmes de formation : licence, licence professionnelle, master, école doctorale ; et elle a évalué des établissements d'enseignement supérieur, donc des universités, un certain nombre d'écoles (nous pourrions y revenir) et des organismes de recherche, qui en France sont nombreux, cela va du CNRS à des petits organismes qui jouent un rôle dans un domaine spécialisé. Nous pourrions bien sûr revenir sur ce qui a été fait, ce qui n'a pas été fait, ce qui devra être fait, etc.

Vous avez dans votre dossier une liste qui donne une description des entités évaluées, numériquement c'est important ; c'est fait de manière méthodique, en suivant le rythme des vagues de contractualisation.

Je le dis, c'est important, en particulier pour ceux qui viennent de l'étranger : en France, un contrat est passé entre l'Etat (le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche) et un certain nombre d'organismes. C'est un contrat de quatre ou cinq ans. Donc, à la demande du Ministère, l'évaluation faite par l'Agence, est calée sur les vagues de contractualisation. Comme vous l'imaginez, cela pose un problème de synchronisation de l'évaluation. L'évaluation conduite par l'Agence est aujourd'hui - c'est sans doute un de ses points faibles - non synchrone : on évalue une année une partie, l'année suivante une autre partie. Le périmètre des vagues de contractualisation est un périmètre géographique.

Cette évaluation est méthodique parce qu'elle s'est appuyée sur une démarche de qualité et c'est un des points forts de l'Agence, il y a eu beaucoup de travail fait pour que des procédures soient définies, écrites, précises, respectées, et dans tous les documents que vous serez amenés à examiner, vous verrez qu'un accent a été mis sur cette question de la démarche de qualité.

Le principe de cette évaluation consiste à s'appuyer sur une revue par les pairs et sur la visite sur site. Ce sont deux manières de faire qui sont exigeantes en termes de mobilisation de ressources humaines mais qui en même temps ont l'avantage de créer un contact direct entre l'évalué et l'évaluateur. Vous connaissez bien cela dans le domaine également de l'évaluation des projets de recherche ; sauf dans certaines circonstances, ce n'est pas principalement un examen sur dossier.

Cette évaluation s'est efforcée, et je crois qu'elle y est parvenue, même si nous pourrions en discuter et voir comment améliorer encore les choses, d'être impartiale, en essayant de respecter une déontologie visant à éviter les conflits d'intérêts. Vous savez qu'en matière d'évaluation, les conflits d'intérêts pouvant surgir ne manquent pas, soit parce qu'on est hostile à l'évalué, soit parce qu'au contraire il est trop proche de l'évalué et qu'il s'établit une connivence qui peut peser sur l'évaluation.

Cette Agence a travaillé avec le souci de la transparence, en essayant de rendre public l'ensemble des rapports d'évaluation. Sur le site Internet, un système de gestion de documents permet de retrouver tout ce qui a été rapporté et rendu public.

Ce système d'information n'est pas une base de données, il ne permet pas facilement de faire des statistiques, c'est une base documentaire. Un des projets pour l'avenir est de savoir comment il peut devenir un véritable entrepôt de données qui permettrait de faire des analyses plus fines, plus quantitatives que ce qui est fait aujourd'hui. Nous aurons à réfléchir sur cette question.

Une autre qualité de l'évaluation qui a été conduite est qu'elle a été évolutive. Elle a essayé de tenir compte au fil des années des retours d'expérience et tout un travail a été fait pour essayer d'améliorer de façon continue le processus d'évaluation. En même temps, cela a créé une difficulté : les premiers évalués de 2007 n'ont pas été évalués exactement comme les plus récents évalués. Un esprit rigoureux peut dire que l'on ne peut pas faire de comparaison, puisque la méthode est différente.

Point également très important : l'évaluation s'est efforcée aussi d'être adaptée. Elle a pris le parti que les sciences humaines et sociales, ce n'était pas la physique nucléaire, et que la recherche en matière d'informatique, ce n'était pas l'immunologie. Donc, elle a essayé de discerner des spécificités disciplinaires, tout en essayant malgré tout de distinguer, notamment dans le domaine de la recherche, quels pouvaient être les niveaux de qualité de ce qui était fait.

Elle a essayé également de s'adapter en tenant compte du contexte socioéconomique et culturel. On ne peut pas évaluer l'Université de Polynésie française comme on évalue Paris VI, c'est clair.

Cet effort d'adaptation doit sans doute être fait en permanence remis sur l'établi.

Enfin, j'ai l'impression que cette évaluation a été grosso modo acceptée, ce qui n'était pas gagné. Bien sûr, des réticences, voire des hostilités, s'expriment de temps en temps. Mais, j'ai l'impression que les acteurs, et en particulier les évalués, quels qu'ils soient, ont plutôt vu des aspects positifs dans cette évaluation, que des aspects négatifs. En conséquence, le processus s'est poursuivi, il n'y a pas eu de remise en cause fondamentale, ni du travail, ni de l'existence de l'agence.

L'évaluation existait avant l'agence, mais elle avait simplement des formes un peu différentes. Un travail de rassemblement, a été effectué.

A cette occasion, je voudrais personnellement saluer le travail accompli, d'abord par mes prédécesseurs : Jean-Marc Monteil, qui a été le premier président ; puis Jean-François Dhainaut, qui a présidé pendant plusieurs années, et toutes les équipes de l'Agence, mais aussi les membres du Conseil qui étaient là et qui, par leur travail, ont contribué à cette conduite de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur en France.

Je salue Monsieur Froment que je vous ai présenté de manière virtuelle tout à l'heure, et qui est responsable des Affaires européennes et internationales. J'y arrive, d'ailleurs, en disant que l'Agence a su, se mettre au niveau des exigences attendues sur la scène européenne. En retour, elle en a reçu une reconnaissance par les organismes européens compétents. Vous avez peut-être noté que la plus récente et la plus importante, est l'inscription de l'AERES sur le registre européen EQAR, qui signifie European Quality Assurance Registry (for higher education).

En procédant ainsi, l'AERES - c'est un point qu'il faut souligner et j'espère que nous aurons l'occasion d'en parler entre nous - a aussi été conduite à promouvoir une approche originale en matière d'évaluation dans le champ de l'enseignement supérieur et de la recherche : l'approche dite « intégrée ». En effet, l'Agence a la capacité de marier le regard évaluateur en matière de formation et en matière de recherche, et il est clair que l'évaluation de l'établissement ou de l'organisme est le lieu le plus évident de l'intégration de cette évaluation.

Ceci dit, je crois que la réflexion sur le caractère intégré de cette évaluation mérite d'être approfondie et que l'on aurait tout avantage à creuser pour voir ce qu'il peut en sortir de fertile et qui n'a peut-être pas encore été jusqu'à présent exploité.

S'agissant des unités de recherche, des formations et des établissements, on arrive au stade où un cycle complet, territorial, a été effectué.

Tout à l'heure, on vous présentera les perspectives en matière de calendrier d'évaluations et vous verrez que nous revenons aujourd'hui au point de départ de 2007.

La question se pose évidemment de la façon dont il faut poursuivre ce travail d'évaluation, avec à mon avis un atout : nous disposons maintenant de la dimension historique, puisqu'il va être possible de comparer un objet avec lui-même, avec un intervalle de temps de quatre ou cinq ans, ce qui n'était pas possible auparavant.

A ce stade de la réflexion et compte tenu du faible recul que j'ai dans cette fonction, deux idées : premièrement, il faut sûrement s'efforcer d'assurer la continuité, parce qu'il n'y a pas nécessité d'un chamboulement et d'une rupture massive en matière de conduite de l'évaluation ; en même temps, il est important de prendre des initiatives, également, pour marquer des améliorations significatives.

Tout à l'heure, Monsieur Cormier va vous présenter le programme de l'année, mais d'ores et déjà, je voudrais évoquer un certain nombre de points qui, à mes yeux, méritent que l'on y pense en termes d'améliorations.

Premièrement, la simplification : nous sommes sur un système massif, du point de vue quantitatif, très divers, et évidemment on peut s'y perdre et s'y noyer. Il va falloir essayer de simplifier, sans perdre en qualité, en pertinence, en capacité de discernement, pour peut-être aussi inclure dans l'évaluation des objets qui aujourd'hui n'y sont pas et qui devraient y être. Je pense en particulier à tous les nouveaux objets, qui ont résulté de la loi de 2006, de la loi de 2007, des initiatives prises en matière d'investissement d'avenir. Entre les PRES, les fondations, les pôles de compétitivité, et plus récemment toutes les initiatives dites « d'excellence », qui prennent des formes très variées, la question va se poser de l'opportunité, d'y porter un regard d'évaluation. Cela nous sera peut-être d'ailleurs demandé, mais je pense que nous pouvons déjà réfléchir à ce qu'il serait utile de faire. La question sera : dans un paysage qui, d'une certaine manière, est plus complexe, comment s'efforcer d'évaluer plus simplement ? S'il y a des experts de la complexité, leur regard sera certainement très utile.

Le deuxième aspect est la place croissante de l'auto-évaluation. J'ai l'impression, d'après les contacts que nous avons pu avoir, qu'un certain nombre d'organismes (je pense aux universités) ont admis l'idée que si l'on peut faire une partie du chemin soi-même, se juger soi-même, se situer, c'est très utile. D'abord, cela réduit le travail de l'évaluateur externe, mais surtout on se saisit du sujet et on est acteur plutôt que « subisseur » de ce processus. Il est clair que le processus d'auto-évaluation est aujourd'hui admis de façon inégale : dans certaines universités, oui, dans d'autres, non, dans certains organismes... C'est sans doute très variable.

Le troisième point que je voulais évoquer - j'en ai déjà dit un mot - est la notion d'intégration : intégration entre formation et recherche. Vous voyez bien aussi le caractère intégrateur que représente la notion de site. Je sais que la réflexion a été engagée précédemment dans le cadre de ce Conseil, d'ailleurs avec la participation de certaines ou certains d'entre vous, autour de la notion d'interdisciplinarité ; je pense qu'il y a là probablement aussi un élément à accoler à la notion d'intégration.

Un sujet très important, qui va nous amener également à travailler, est la question de la notation. Des modalités de notation ont été adoptées, elles sont mises en œuvre, on a des retours. Il y a évidemment des insatisfactions ; il ne peut pas y avoir une satisfaction parfaite autour de la notation. Les insatisfactions sont assez diverses et nous allons devoir réfléchir pour savoir comment mieux noter, en sachant aussi qu'un système d'évaluation doit en permanence se modifier un petit peu pour éviter l'effet d'adaptation de l'évalué à l'évaluateur. Surtout dans un monde où les gens ont de grandes capacités intellectuelles. On voit bien qu'ils s'adaptent assez vite au dispositif d'évaluation et que si l'on ne le modifie pas un petit peu, on rentre finalement dans un automatisme qui retire beaucoup de capacités au dispositif d'évaluation.

Je souhaiterais enfin faire état d'un certain nombre d'initiatives qui me semblent pouvoir être prises dans les semaines ou dans les mois qui viennent.

Il y a d'abord, des choses qui devaient être faites et ne l'ont pas été, en particulier un point important - c'est prévu dans la loi - qui est la validation des procédures d'évaluation des personnels. C'est un sujet très important parce que les personnels, c'est la richesse du système. Eux aussi doivent être capables de se situer, de progresser en s'appuyant sur l'évaluation. En même temps, c'est un sujet sensible, parce qu'il y a des organismes d'évaluation dans le dispositif français, de recherche et d'enseignement supérieur. Il y a des instances internes à des organismes, il y a le CNU. Donc ce processus doit être conduit en tenant compte des attentes et en essayant d'agir de façon constructive, et non pas destructive. C'est un point sur lequel nous allons devoir nous pencher ; je serais très heureux de recueillir vos avis sur ce sujet, parce que ce n'est pas une affaire facile.

Un point évoqué tout à l'heure : la question de la politique européenne et internationale. Les moyens de l'Agence sont limités, le champ est immense. Compte tenu de nos missions, qu'est-ce qui est prioritaire ? Est-ce du benchmark international et européen ? Est-ce la coopération avec certaines agences ? Sur quels sujets ? Nous aurons donc à vous proposer, et à débattre d'une politique, européenne et internationale s'agissant de l'Agence, avec les conséquences qui devront en résulter en termes d'organisation interne de l'Agence également.

Un sujet me paraît aussi important : la question de la déontologie de l'évaluation. L'expérience que j'ai eue récemment dans un autre secteur, celui de la santé, montre que la question de la déontologie de l'expertise est un sujet sensible et de grande actualité. Si l'on veut préserver la confiance des évalués d'abord, et du public ensuite, il est capital de travailler sur la question de la déontologie de l'évaluation, pour essayer d'être de plus en plus précis, de bien identifier et d'améliorer, en essayant de ne pas créer des usines à gaz qui rendraient les choses ingérables.

Un autre point important : la politique d'information et de communication, car il faut que ce travail d'évaluation fait par l'AERES serve aussi à mettre en valeur le travail fait en France dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cela doit être aussi une manière de mettre en valeur notre système, notamment sur la scène internationale, et de mettre en valeur également les métiers qui sous-tendent ces activités : le métier d'enseignant, le métier de chercheur. Je crois que si l'on peut, à cette occasion, montrer que ce sont des métiers qui valent la peine de s'y lancer, pour les plus jeunes, c'est extrêmement important.

De façon plus générale, il y a encore la question de la mise en valeur également du progrès scientifique et la diffusion de la culture scientifique. Bien sûr, nous ne sommes pas les seuls acteurs dans ce domaine, mais je crois que si l'AERES, par son travail d'évaluation, par la mise en valeur qu'elle peut faire, peut contribuer à renforcer l'idée que le progrès scientifique est positif et utile, et favoriser la diffusion de la culture scientifique, nous n'aurons pas perdu notre temps. Là encore, nous allons nous heurter bien sûr à des questions de moyens et de méthodes.

Le dernier point que je voudrais évoquer est le fait que l'AERES a de très nombreux « clients » et son positionnement doit être équilibré et impeccable. J'insiste là-dessus en particulier pour les étrangers. Il faut savoir que l'AERES est ce que l'on appelle une autorité administrative indépendante. C'est un objet spécial, c'est-à-dire que, dans le cadre de l'Etat, c'est une forme très particulière d'organisation de la vie administrative. Il y a en France actuellement un peu moins d'une quarantaine d'autorités administratives indépendantes, principalement positionnées sur des secteurs de régulation. Si vous traversez la rue et allez un peu à droite, vous tombez sur l'Autorité des Marchés financiers, qui est une autorité administrative indépendante ; si vous suivez la rue sur la gauche, à une cinquantaine ou une centaine de mètres, vous allez tomber sur la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, qui détermine ce qui doit être fait ou non, en matière notamment d'utilisation des données propres à chacun d'entre nous.

Ces autorités ont un positionnement particulier puisque, bien que faisant partie de l'Etat, elles en sont un tout petit peu détachées.

La question peut se poser : pourquoi le législateur a-t-il tenu à ce que l'Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur soit rendue « indépendante » ?

Les raisons sont : un besoin de marquer un positionnement impartial. Ensuite il y a la technicité particulière qui est celle de l'évaluation. Il y a enfin les orientations européennes. Pour avoir en France une agence d'évaluation crédible sur la scène européenne, il était important qu'elle apparaisse la plus indépendante possible. En France, c'est la forme qui a été imaginée : l'autorité administrative indépendante.

J'invite celles et ceux d'entre vous qui sont intéressés par ces questions à lire le rapport fait par deux parlementaires en 2010, sur les autorités administratives indépendantes, qui a d'ailleurs fait l'objet d'un débat il y a quelques jours à l'Assemblée Nationale.

Pour conclure cet exposé introductif, je dirai que l'AERES a une très grande responsabilité, d'abord parce que l'évaluation est un levier puissant ; par la manière dont on interroge un organisme sur les points qui vont attirer notre attention, d'une certaine manière on détermine déjà son action future. Mais, l'Agence ne fait pas la politique. Elle a un rôle dans un domaine précis, mais elle ne mène à elle seule ni la politique pédagogique, ni la politique de recherche, donc il faut aussi savoir définir quelles sont les limites de son action.

Son positionnement indépendant lui confère, je crois, une visibilité particulière, ce qui est visible devient exemplaire. Il est très important de bien connaître les attentes - je pense que c'est un sujet sur lequel nous devons discuter - d'abord de la communauté scientifique, deuxièmement de l'Etat (de celui qui a à mener la politique), et enfin de la société et de sa représentation, en particulier du Parlement. Donc, à mon avis, la question du positionnement de l'Agence va devoir nous faire réfléchir.

Enfin, la troisième raison pour laquelle je crois que l'AERES a une grande responsabilité est que le système français d'enseignement supérieur et de recherche est en évolution significative, depuis quelques années. Il a toujours été en évolution mais il traverse actuellement une période particulièrement mobile et cela nous confère, je crois, une responsabilité particulière liée à cette période. En même temps, c'est aussi une période enthousiasmante et j'espère que nous saurons jouer un rôle utile dans cette phase.

Voilà ce que je voulais vous dire à titre d'introduction.

Nous pouvons, si vous le souhaitez, ouvrir un débat sur ces questions, en sachant que nous aurons l'occasion de revenir, de façon peut-être plus « saucissonnée » cette fois-ci, sur tel ou tel de ces sujets. Merci des remarques ou des commentaires que vous pouvez faire.

M. Antoine COMPAGNON :

C'est une belle introduction à tout ce qui a été fait. J'ai retenu de ce que vous avez dit quatre questions, que je vais poser.

Vous avez dit que le processus était généralement bien accepté, après quatre ans, par la communauté, et tout à la fin vous avez aussi évoqué le levier que peut être l'évaluation. Je n'ai pas lu le document d'auto-évaluation de l'AERES ; je me demande ce que l'on peut dire après quatre ans de l'impact de cette évaluation sur les décisions, puisqu'il ne s'agit pas d'évaluer pour évaluer, il s'agit aussi de mesurer l'efficacité de cette évaluation. Que peut-on en dire après quatre ans ? Quel est le rapport coût/efficacité de l'AERES en ces termes ?

La deuxième question : vous avez dit quelque chose de tout à fait juste - c'est aussi une petite tension que je vois - ; vous avez dit qu'il y avait un inconvénient à avoir une méthode évolutive, pour les comparaisons ; en même temps, vous l'avez souligné, il est vrai qu'il y a une adaptation à la méthode par les acteurs qui fait que l'évaluation est en somme moins rentable. L'expérience que j'en ai est celle du Research Assessment Exercise britannique, avec les cycles qui deviennent moins efficaces puisque les gens se sont adaptés aux méthodes de l'évaluation. Donc, il y a là un problème que vous avez touché à deux reprises, à des moments différents, qui se rencontrent. En fait, il faudrait toujours changer de méthode, avec les problèmes que cela implique.

La troisième question que j'avais est la suivante : un établissement français peut-il se faire évaluer par une autre agence européenne que l'AERES ? Au fond, dans le cadre de l'autonomie, pourquoi doit-il se faire évaluer par l'AERES ? Et un établissement étranger (européen) peut-il se faire évaluer par l'AERES ? J'ai toujours pensé qu'il devait y avoir une concurrence des agences d'évaluation, donc que l'on pouvait s'adresser à une autre agence.

Quatrième point et c'est aussi un peu un problème : vous avez évoqué vers la fin la nécessité d'une mise en valeur ; je suis évidemment totalement partisan de développer la culture scientifique - un certain nombre d'instances s'en occupent - mais on peut aussi se demander si c'est compatible avec une mission d'évaluation et si l'on ne crée pas une sorte de conflit d'intérêt, en parlant à la fois d'évaluation et de promotion des entités que l'on évalue par ailleurs, même de la culture scientifique en général.

Voilà les quatre points. Dans l'exposé, vous avez vraiment bien fait le tour.

M. Didier HOUSSIN :

Merci beaucoup. Je ne prétends pas pouvoir apporter des réponses à tout et il y a des questions qui me laissent perplexe.

Sur le premier sujet : quand on lit les débats parlementaires de 2006 qui ont donc accompagné la création de l'Agence, on voit qu'à plusieurs reprises a été évoqué l'importance des effets attendus de l'évaluation, donc la question de l'impact de l'évaluation est sûrement un sujet sur lequel nous allons devoir nous pencher, pas forcément pour dire « voyez comme nous avons été utiles ». Les déterminants sont probablement multiples, l'évaluation n'en est qu'un parmi d'autres. Il y a la dynamique propre, l'imitation, et tout un tas d'autres manières de faire qui font que les choses évoluent, pas seulement, bien sûr, en fonction de l'évaluation.

Mais, nous avons commencé à en parler : après quatre ans, ne serait-il pas utile de revenir par exemple un peu sur ce que l'évaluation a pu apporter en matière de formation ? Quest-ce que cela a pu susciter comme initiatives au sein de telle ou telle université ? Lorsqu'on dit par exemple que l'on veut mesurer l'insertion professionnelle, on va peut-être s'apercevoir que telle université a créé un système pour mesurer... Je pense que l'on a les moyens d'essayer d'identifier des manières de faire, en particulier en France, mais qui pourraient être utiles pour telle autre université ; donc, de faire savoir, autour de ce thème. C'est un sujet qui est autour des effets attendus de l'évaluation. Je pense que nous devons passer en revue un peu tous nos objets évalués pour voir ce qui a pu en résulter ou ne pas en résulter.

Sur le fait qu'il soit important que la méthode soit évolutive et en même temps l'évolution interdit des comparaisons rigoureuses : je ne sais pas si le mot d'« aporie » serait applicable, mais en tout cas il y a un vrai problème. Cela m'intéresserait que l'on essaie de savoir de quel côté il faut pencher. Faut-il malgré tout considérer que c'est vital pour l'évolution de s'adapter, quitte à être moins scientifiquement solide ? C'est un point dont nous pourrions tout à fait discuter. Je serais heureux d'avoir vos indications là-dessus.

Concernant la troisième question, je crois que l'évaluation qui a été faite de l'AERES en vue de son inscription sur le registre EQAR a bien été faite à travers une évaluation externe par une agence étrangère, en l'occurrence l'agence espagnole ANECA, je crois. C'est donc bien le regard extérieur d'un autre organisme européen qui nous a conduits à être évalués et jugés aptes à être inscrits sur ce registre.

M. Antoine COMPAGNON :

J'ai demandé si une université française pouvait être évaluée par une agence, c'était la question.

M. Didier HOUSSIN :

[...]* Des organismes étrangers (notamment des universités étrangères) ont demandé à être évalués par l'AERES. Il n'y en a pas eu beaucoup, mais il y en a eu : l'Université Saint-Joseph de Beyrouth, récemment certaines composantes ou programmes de l'Université King Saud d'Arabie Saoudite, d'une université chinoise également.

Il n'est pas exclu que, dans l'avenir, l'AERES soit sollicitée, en particulier si l'on montre que faire l'évaluation des formations et de la recherche, c'est intéressant et c'est une originalité. Mais, nous aurons à nous poser le problème : peut-on être évaluateur en France et accréditeur à l'étranger ? Nous aurons certainement ces questions à nous poser. Mais pardonnez-moi, je n'avais pas bien compris.

M. Antoine COMPAGNON :

Aucune université française, à cette date, n'a demandé à être évaluée par une agence étrangère ?

M. Didier HOUSSIN :

A ma connaissance, une université française est parfaitement libre de s'adresser... Mais y en a-t-il eu ? (Oui).

Un intervenant :

Il n'y a aucun problème sur cette possibilité.

Mme Monique CAPRON :

Pour aller plus loin, la demande d'une université d'être évaluée par une agence non française remplacerait-elle l'évaluation par l'Aeres? Dans ce cas, c'est une double-évaluation ou une vision extérieure, mais cela ne remplace pas l'évaluation par l'AERES qui est obligatoire.

[...]*

M. Didier HOUSSIN :

On pourrait donc se trouver dans la situation paradoxale d'avoir une très bonne évaluation par l'AERES et une très mauvaise par une autre. On rentre là dans des situations qui aujourd'hui n'ont pas encore été rencontrées, mais, comme vous l'avez dit, il faut s'y préparer.

La quatrième question que vous avez posée est importante. La frontière est sans doute floue entre faire connaître et mettre en valeur. Je suis d'accord avec vous, on ne peut pas se transformer en organisme promotionnel, publicitaire. Malgré tout, faire connaître les résultats de l'évaluation, cela fait partie de notre mission. Ensuite, cela dépend de la façon de présenter les choses. Soit on les présente de manière obscure, au fond d'un site Internet, sans rien dire autour, soit on fait un commentaire. Mais vous avez raison, il y a là une question.

Mme Marianne LEFORT :

Je vous remercie de nous avoir brossé ce tableau des acquis et de ce qu'il reste à faire, en disant bien que les acquis sont dans une logique, aussi, évolutive.

A ce sujet, vous avez cité la place croissante de l'auto-évaluation en disant qu'en premier elle réduisait la place de l'évaluation externe ; je pense qu'en premier elle met plutôt les institutions, les unités, au cœur du processus, je crois que c'est vraiment la première chose parce que c'est quand même de leur responsabilité. « Réduire la place de l'évaluation externe » m'inquiète un peu, il ne faudrait pas que ce soit au détriment du temps à passer pour une évaluation externe, qui est toujours beaucoup plus enrichissante. Là-dessus, je voulais vous rejoindre, en tout cas par rapport aux communautés que je côtoie, je pense que le passage maintenant par l'AERES est vécu correctement, en tout cas dans toutes les unités et tous les établissements et j'ai beaucoup apprécié au moment de l'évaluation de l'établissement qu'il y ait cette intégration entre formation, recherche et établissement.

A ce sujet, j'ai une question : à un moment, vous avez parlé de l'intégration et vous en êtes venu à l'interdisciplinarité. Je n'ai pas bien vu quel lien vous faisiez entre les deux points, puisque pour moi la notion d'intégration est celle que j'ai décrite juste avant.

Troisièmement, vous avez dit que les communautés étaient généralement contentes, qu'elles avaient mis cela maintenant dans leurs habitudes, certes ; je suis convaincue qu'il reste encore des éléments à travailler par rapport à l'impact des différents types de recherche. Je suis pour ma part dans des communautés de recherche finalisée et je pense qu'il reste encore un travail important à faire pour bien mesurer non pas l'impact de l'évaluation (ce qui est un travail en soi) mais l'impact des recherches et la diversité des impacts qui ne sont pas uniquement des productions de type académique, classique, qui ont peut-être été jusqu'à présent privilégiées dans l'ensemble de l'évaluation.

Enfin, je pense que l'AERES a de nombreux clients et qu'il serait important pour le Conseil d'avoir une idée des attentes de ces différents clients, de façon un peu générique, parce que je partage avec vous l'idée que le positionnement doit être absolument impeccable et équilibré, donc ce serait bien que les membres du Conseil perçoivent peut-être un peu mieux, hors client académique, qui est celui que l'on connaît probablement le mieux, les attentes des autres clients vis-à-vis de cette agence-là.

M. Didier HOUSSIN :

Merci, Madame ; merci de ces interventions également. Je me suis mal exprimé, je n'aurais pas dû dire « réduire la place de l'évaluation externe ». L'idée est bien une appropriation du processus grâce au processus d'auto-évaluation, mais cela ne doit pas remplacer bien sûr l'évaluation externe. Cela peut simplement éventuellement en faire évoluer peut-être la modalité, ou la simplifier, je n'en sais rien, mais je suis d'accord avec vous.

Sur la question de l'intégration et l'interdisciplinarité, là aussi je suis peut-être allé un peu trop loin. En gros, ma perception est que le mot « intégrer » aujourd'hui est compris autour de la notion formation-recherche. Mais, le mot « intégrer » ouvre à mon avis d'autres pistes que l'on n'a peut-être pas explorées. L'une de ces pistes est de se dire : finalement, n'y a-t-il pas quelque chose aussi entre interdisciplinarité et intégration ? Parce que le sujet de l'interdisciplinarité, j'ai bien vu, est difficile, important, ou pose des problèmes à l'évaluation, et je me dis que finalement, tant qu'à réfléchir à la notion d'évaluation intégrée, n'aurait-on pas avantage à élargir un peu le concept ? Il y a également la question de l'intégration physique, elle se pose quand on évalue les sites. Donc, je me disais qu'il y avait peut-être à creuser autour de cette notion d'intégration pour enrichir le concept et faire en sorte que l'on ouvre sur toute une série de dimensions, et pas seulement le très important lien entre formation et recherche.

L'avant-dernière question que vous évoquez, la recherche finalisée : je connais les inquiétudes de certains organismes qui font une recherche d'une nature très appliquée, c'est sûr que lorsque la « bactérie machin » sort en Allemagne et qu'on essaie très vite de savoir ce que c'est, ce que cela fait, où cela va, etc., on mène des travaux de recherche qui ont une finalité immédiate, pratique, très importante mais d'une nature un peu différente de ce que peuvent faire d'autres équipes de recherche. Ces gens-là, évidemment, se disent « on veut être jugé à l'aune de ce que l'on attend de nous et pas nécessairement à l'aune à laquelle on juge la recherche fondamentale, par exemple ». C'est pris en compte, mais il faut que nous soyons attentifs.

C'est également le problème de la place de l'expertise dans la vie d'un chercheur ou d'un enseignant-chercheur. Le rôle de l'expertise est très important, aujourd'hui il est peu valorisé. Cela veut dire qu'il faut que nous disions aux comités d'experts qu'ils doivent être attentifs aussi à ces dimensions-là, que les comités d'experts soient composés de gens qui ont aussi cette sensibilité-là. Cela a des conséquences pratiques importantes.

Quant aux attentes des clients, je crois que l'on gagnera à faire une espèce de cartographie de nos clients. Evidemment, la communauté scientifique est le premier, mais il y en a beaucoup d'autres. Le grand public en particulier, à travers ses élus, a besoin de savoir ce que peut avoir comme retombées notre travail, en matière d'emploi, en matière de croissance, en matière de « capacité pour mes enfants un jour d'accéder à l'enseignement supérieur », etc. Donc, il faut bien identifier toutes ces attentes. On ne pourra pas répondre à tout de la même manière, mais je pense qu'il faut que l'on fasse ce travail.

Mme Maria ALLEGRINI :

D'abord, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, pour l'exposé introductif qui m'a beaucoup aidée à mieux comprendre le rôle de l'Agence. En particulier, je trouve que l'intégration formation-recherche est un point fort pour le futur de la recherche et de l'enseignement supérieur en France, comme d'ailleurs dans tous les pays.

Très récemment, j'ai eu l'occasion d'assister à la conférence du Professeur Helmut Schwarz, président de la Fondation Humboldt, dont le sujet était l'évaluation de la recherche en Allemagne. Il a présenté les critères de recherche de l'Association Helmholtz, de l'Association Leibniz, de la Société Max-Planck et naturellement de la Fondation Humboldt. Ce qui m'a étonnée, c'est que ces quatre organisations de recherche allemandes ont des critères complètement différents. Par exemple, Leibniz fait l'évaluation seulement sur la recherche qui a déjà été faite. Au contraire, Helmholtz s'intéresse plutôt aux projets futurs. Encore plus étonnant, parmi ces organismes de recherche certains tiennent les rapports d'évaluation comme absolument confidentiels et d'autres absolument public et les affiche sur leur site, tel l'AERES. Mais pour tous, le critère de base est « trust in dealing with human beings », comme l'a dit M. Schwarz. A partir de cela, je crois que les rapports de l'AERES ne doivent pas être une source de stress supplémentaire, mais une aide au laboratoire, à son directeur et aux tutelles (CNRS, Universités, CEA, Instituts...) en vue de participer aux décisions visant à l'évolution du laboratoire sur le prochain quadriennal. Je me demande si les notes des laboratoires, plus encore des équipes, ne sont pas trop réductrices, et si leur publication n'est pas d'une certaine façon infantilisante pour les chercheurs et les tutelles. La notation est très pratique, mais peut-être plus que les notes (A+, A, B et C), il faudrait faire apparaître les points forts (A+, A), les points faibles (C) et les points à améliorer (B). Le rapport de l'AERES peut faire des recommandations au laboratoire, mais aussi aux tutelles, voire à des agences de financement de la recherche nationale ou européenne. Il serait intéressant que les laboratoires mettent en place des comités scientifiques externes et si possible étranger, dont les rapports annuels aideraient à l'autoévaluation des laboratoires et préparerait l'évaluation par l'AERES. Les membres de ses comités seraient choisis pour leur connaissance du laboratoire et leur visibilité internationale, ils pourraient collaborer avec celui-ci sur certaines thématiques. Là, on pourrait trouver une manière naturelle d'intégrer des instituts de recherche français avec les autres instituts de recherche, au moins européens. Merci beaucoup.

M. Didier HOUSSIN :

Merci de ces propositions, Madame. Je retiens aussi de ce que vous dites que dans certains pays, la situation est assez diverse.

En France, il est vrai que l'on a toujours tendance à essayer de fonctionner de façon homogène au niveau national. Je partage votre analyse qu'il s'agit essentiellement d'aider les laboratoires, les responsables, c'est en effet le but de notre travail. Simplement, il ne faut pas que ce soit fait d'une manière qui ne soit pas sensible aussi à ce que les chercheurs, les enseignants-chercheurs, attendent. Il ne faut pas effectivement que ce soit une source de stress pour eux. En particulier, on voit bien que le fait d'avoir une note qui n'est pas bonne est vécu comme une sorte de mort ou d'annonce de mort, et c'est un problème, alors que ce n'est que l'annonce d'une reconfiguration, d'une nouvelle disposition. L'impact de la note est en effet un sujet très important.

Vous avez souligné les difficultés que pose aujourd'hui la notation ; je pense que l'on aura à revenir là-dessus parce que c'est effectivement un point central.

Le retour d'expérience que j'ai des équipes, c'est qu'il n'y a pas de souhait de l'abandon de la notation, mais il y a un souhait peut-être de l'améliorer, c'est du moins ce que j'ai compris.

Mme Monique CAPRON :

Merci, Monsieur le Président ; plus le débat avance, plus on a envie de poser des questions et de réfléchir à tout ce que vous nous avez dit et ce que les uns et les autres ont dit, qui est très intéressant. C'est vrai que c'est enthousiasmant de commencer, pour les nouveaux, après un premier cycle de quatre ans, parce qu'il y a du recul et on voit les améliorations qui pourraient être effectuées et être efficaces.

J'ai deux questions. Je n'ai pas vu dans les textes que j'ai lus, ni dans votre intervention, Monsieur le Président, la notion d'évaluation d'établissements de santé. C'est vrai qu'AERES, c'est recherche et enseignement supérieur, et j'avais quand même cru comprendre qu'une réflexion sur les évaluations des établissements de santé s'était déjà mise en place, sachant que, comme le disait Madame Lefort tout à l'heure, les indicateurs sont évidemment différents quand on s'intéresse à la recherche clinique, et à l'impact de la recherche clinique en particulier.

Ma deuxième question vient d'une surprise, et peut-être d'une déception, de ce que vous avez dit sur le passé, sur la mise à disposition publique de tous les éléments des évaluations, sans que finalement cela puisse donner une vision globale un peu plus statistique des forces, plutôt que des faiblesses, de la recherche française, thématique par thématique. J'avais cru comprendre au moment de la constitution de l'Agence que le but était de pouvoir faire ressortir la cartographie des meilleures équipes en infectiologie, ou en informatique pour prendre un sujet que je ne connais pas. C'est quand même un peu dommage. Donc, je pense que ce sera peut-être un chantier, comme vous l'avez dit, qu'il faudra mettre en place.

Lié à cette question, vous avez dit que les choses bougeaient beaucoup et c'est vrai qu'en particulier les investissements d'avenir vont forcément modifier le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche, et de l'évaluation en même temps ; ce qui est en train de beaucoup évoluer, c'est la notion des classements internationaux des universités et des chercheurs.

Encore récemment, vous l'avez lu dans les journaux, un forum a eu lieu à l'UNESCO. J'ai la chance de faire partie de la Commission nationale française de l'UNESCO ; on nous a expliqué que finalement la notion de ranking des universités (que l'on appelle vulgairement le classement de Shanghai) est en train d'être revue et que l'on allait plutôt vers une approche de benchmarking (que je ne sais pas bien traduire d'ailleurs) et non plus un ranking.

Donc, quel va être notre rôle et le rôle de l'AERES pour participer ? Est-ce que finalement les membres du Conseil ou le président participent à ce type de réflexion et de forum, de manière à ce que nous soyons informés et que nous puissions partager avec la communauté internationale ?

M. Didier HOUSSIN :

Merci, Madame Capron. Voici quelques éléments de réponse.

Le sujet du versant universitaire de certains établissements de santé est un point extrêmement important, qui est délicat. Aujourd'hui, il y a trois dimensions.

La première est la dimension recherche. Dans beaucoup de cas, les enseignants-chercheurs sont dans des unités mixtes de recherche ou des équipes labellisées d'accueil et donc ces activités sont évaluées à l'aune de ces unités. Mais, il y a également des gens qui font de la recherche clinique en particulier, qui ne sont pas dans des « unités » mais dans des structures hospitalières et on n'a pas identifié aujourd'hui de points d'entrée structurels qui permettent de mesurer leur activité.

La deuxième dimension, prise en considération aujourd'hui, est la dimension établissement. A travers l'université et à travers le lien université-hôpital, qui est un point important pour une université, on rentre dans l'hôpital universitaire et on peut mesurer, à travers un certain nombre d'indicateurs, la qualité de la recherche et l'organisation de la recherche dans cet hôpital.

Donc, c'est par la porte de l'université que l'on rentre dans l'hôpital et que l'on arrive sur cet espace de la recherche clinique dans l'hôpital.

Pour certains hôpitaux, cela va même plus loin, puisque c'est à travers l'hôpital universitaire et les liens qu'il peut avoir avec d'autres établissements (je pense au Centre de lutte contre le cancer) que l'on va rentrer dans la dimension recherche des centres de lutte contre le cancer, qui peut être importante.

Le troisième volet n'est pas clair aujourd'hui, en tout cas dans ma tête il ne l'est pas, c'est la question de l'évaluation des formations de santé, qui aujourd'hui ne rentrent pas dans le champ de l'Agence, mais la question va se poser. Donc, un jour, on aura à s'interroger.

Il faut que vous sachiez que dès lors que l'on aborde le problème de l'évaluation à travers le système de soins, donc à travers l'hôpital, on rentre dans le champ de compétences d'une autre agence indépendante, la Haute Autorité de Santé qui, elle, évalue la qualité du système de soins et qui peut se poser des questions sur la formation des professionnels et sur la recherche qui accompagne ces activités de soins ? Donc, il y a évidemment un travail à mener avec la Haute Autorité de Santé, le cas échéant, pour aborder de manière complémentaire l'évaluation de la qualité de ce qui se fait dans le secteur hospitalier.

Mais, ce n'est pas facile, car il y a deux ministères, des communautés professionnelles différentes, des acteurs différents qui, pendant de nombreuses années, ne se connaissaient pas bien : l'université ne connaissait pas son hôpital et l'hôpital ne connaissait pas son université. Le doyen faisait la jonction, mais de façon un peu limitée.

Deuxième point que je voudrais évoquer : la base documentaire, je n'ai peut-être pas regardé les choses de façon assez précise. On est capable de sortir des statistiques assez simples : combien il y a de A+, etc, mais on ne peut pas aller très loin en matière d'analyse de données. Il faudra peut-être, lors d'un prochain conseil, rentrer plus précisément dans cette dimension-là.

Concernant la question des classements, j'ai l'impression que le classement de Shanghai a été une impulsion fantastique pour la France, cela m'a fait penser à Micromégas, ce regard extérieur qui a été un véritable choc et qui a déclenché, je crois, beaucoup de choses.

Madame Filliatreau n'est malheureusement pas là aujourd'hui, mais nous avons la chance de l'avoir dans le Conseil de l'Agence. Elle est la Directrice de l'Observatoire des Sciences et Techniques qui joue un rôle important dans la manière par laquelle, au niveau européen, on essaie de construire un système qui s'appelle U-multirank et qui essaie d'aborder la question du classement en étant plus à l'écoute des attentes, notamment des étudiants : l'étudiant qui veut travailler dans le Développement durable et se demande où aller en Europe pour avoir une formation qui l'intéresse, etc. Elle pourra vous en parler mieux que moi.

Nous aurons aussi à choisir entre benchmark et le mot « parangonnage », qui n'est pas terrible non plus mais a le mérite d'être français. Vous me direz ce que vous voulez.

Mme Marie-Christine MAUREL :

Je voulais à mon tour vous remercier pour cette introduction, qui a eu le mérite aussi de susciter des interventions très intéressantes ; c'était une très bonne introduction, si je peux me permettre, on est dans le lieu de l'évaluation donc on s'auto-évalue.

Je ne reprendrai pas ce qui a été dit au cours des deux premières interventions, auxquelles j'ai été très sensible.

Il y a des débats que nous avons eus lors du précédent Conseil, qui étaient extrêmement intéressants, mais que nous n'avons pas menés jusqu'au bout. Cela concernait en particulier « pourquoi l'évaluation ? » donc pourquoi on évalue, et le deuxième débat portait sur la question de la notation. Il y a eu un consensus plus ou moins mou pour adopter ce système de notation, mais j'ai noté, dans les interventions de certains, que la question de la notation n'était pas, malgré ce que vous avez dit, largement admise par la communauté, tout simplement parce qu'elle est très diversement utilisée par les tutelles, par des organismes qui financent la recherche, etc.

Les universitaires ne sont pas contre la notation, puisqu'ils passent leur vie à noter des étudiants, donc les gens ne sont pas contre la notation, mais contre l'infantilisation, l'utilisation, toute une série de choses qu'il est de notre devoir, je crois, de mettre à jour et de mettre au débat. Comme vous l'avez souligné, les universitaires sont des gens remarquablement intelligents, qui ont des outils conceptuels, intellectuels, à leur disposition. Ce qui m'a alertée dans ce que vous avez dit, c'est : « nous avons un système de notation basé sur un certain nombre de critères mais attention, en face on a beaucoup plus intelligent et malin que nous, donc il va falloir s'adapter, etc. ». La manière dont vous avez formulé les choses m'a un petit peu alertée ; je voudrais vraiment que nous rediscutions de notre fonction, de notre mission.

Vous avez souligné à plusieurs reprises que nous étions une autorité indépendante et que nous n'avions absolument pas à faire le jeu des gens qui administrent notre métier, nos tutelles. On n'est pas là pour servir les clients, d'ailleurs ce terme de « clients » avait été aboli précédemment, j'aimerais que l'on continue à l'abolir, car nous ne sommes pas dans un commerce lucratif ou autre, qui nécessite d'utiliser ce terme. Nous en avons d'autres à notre disposition.

Donc, nous sommes saisis par le ministère ou autre pour faire des évaluations et rendre compte d'une activité, mais ce n'est pas à nous d'abonder dans ce qui pourra être décisionnel, dans un sens ou dans l'autre.

Cette question de notation est sensible parce qu'elle est une caricature de ce qui peut être utilisé, soit positivement, soit négativement. J'insiste sur le fait que les universitaires savent lire et écrire, donc je préfère nettement un bon rapport qu'une notation qui peut être prise à l'emporte-pièce par n'importe qui, à n'importe quelles fins.

Je suis prête aussi à discuter de la notation, mais elle doit toujours être accompagnée d'un rapport très explicite. Je pense que l'AERES doit insister sur la qualité du rapport.

Je voulais dire aussi que j'ai participé à la petite commission d'audit, lorsque nous avons été évalués par le comité européen. Toutes ces questions que j'évoque là ont été discutées dans cet audit et je me demande s'il ne serait pas intéressant pour nous, pour lancer la discussion, qu'il y ait lors d'un prochain Conseil assez proche, une discussion sur le rapport qui a été fait sur notre activité à quatre ans. L'un d'entre nous, ou quelqu'un d'extérieur, peu importe, présenterait ce rapport de manière assez approfondie (et non pas le résumé du rapport) et ce serait l'objet d'une discussion sur notre mission.

M. Didier HOUSSIN :

Il est vrai que ce serait une manière de partir sur une base déjà objective et en plus externe, ce serait très utile. J'y suis tout à fait favorable. Dans la mesure où vous avez participé, seriez-vous prête à faire cette présentation ?

Mme Marie-Christine MAUREL :

Je ne voudrais pas le faire toute seule, j'aime bien le travail collectif. Je veux bien qu'à deux ou trois, nous nous mettions à travailler. Je ne sais plus qui était dans cette commission...

Un intervenant :

Nous ferons un appel à volontaires.

Mme Marie-Christine MAUREL :

Oui. René-Paul, y étais-tu ?

M. René-Paul MARTIN, Industriel :

Oui.

Un intervenant :

Seriez-vous prêt aussi ?

M. René-Paul MARTIN :

Oui.

M. Didier HOUSSIN :

Une troisième personne qui est absente était là aussi, je ne sais pas si vous vous en souvenez, Ghislaine Filliatreau, pensez-vous qu'elle serait d'accord ? Sous réserve de son acceptation, nous considérons que ces trois personnes pourraient préparer cette présentation.

Pour revenir à la question que vous avez évoquée sur la notation, je ne pensais pas à « ruser » avec les évalués, simplement je pensais que l'on pouvait faire le constat qu'il y aurait un phénomène d'adaptation qui risquait, comme l'avait dit Monsieur Compagnon, d'affaiblir un peu l'effet de l'évaluation. Cela mérite d'être discuté.

Je retiens aussi que le mot « clients » n'est pas très bon, je l'avais mis entre guillemets mais on peut s'en passer.

Jusqu'à présent, l'Agence a, je crois, toujours accompagné la notation d'un rapport rédigé... Sur la note, il y a une difficulté : ceux qui ont des décisions à prendre, que ce soient des responsables d'organisme, des gens qui pilotent la contractualisation, risquent de noter à partir des éléments fournis, si nous ne le faisons pas. Je me demande parfois s'il ne vaut pas mieux que ce soit l'Agence qui note, avec le maximum de discernement, en ayant bien réfléchi et pondéré, plutôt que de livrer un produit qui va conduire de façon plus sauvage à une notation. C'est un risque. Nous en reparlerons à propos de la discussion sur la notation.

Mme Florence LEGROS :

Merci, Monsieur le Président. Une petite question qui m'a été inspirée par votre remarque sur l'indépendance de l'AERES. Vous l'avez rappelé, parmi les critères il y a l'insertion professionnelle des jeunes, mais quelquefois, voire souvent, l'employeur final est l'Etat ; je pense en particulier aux masters métiers de l'enseignement dont vous parliez tout à l'heure.

Je me demandais si l'AERES de ce point de vue-là n'avait pas un positionnement un peu intermédiaire, par rapport à ce que vous mentionniez sur l'Autorité des marchés financiers tout à l'heure. J'ai beau me torturer, je ne vois pas, l'Autorité des marchés financiers me semble plus indépendante de ce point de vue-là que l'AERES. Ce positionnement pose-t-il un problème ? Je le pose de manière tout à fait naïve. Je voudrais savoir comment c'est vécu.

Vous avez fait allusion à un travail fait sur le fameux métier masters de l'enseignement, que je ne connais pas, je regarderai, mais comment gère-t-on ce positionnement intermédiaire ?

M. Didier HOUSSIN :

C'est un peu l'art de l'équilibre, je pense que l'Agence qui évalue la communauté scientifique dans certaines de ses formes, ne doit pas apparaître comme étant pilotée par la communauté scientifique de façon directe. Elle apparaîtrait à ce moment-là comme n'étant plus indépendante vis-à-vis des objets évalués et son regard extérieur serait terni.

A l'inverse, je pense que l'Agence ne doit pas apparaître comme un faux-nez du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qui aurait externalisé une fonction d'évaluation à un opérateur.

Un point important : aujourd'hui, l'Agence a une dimension un peu interministérielle, elle a un rôle également dans l'orbite de la culture, de l'agriculture, de la défense, il y a différents secteurs. Et surtout, il y a la société dans son ensemble, à travers sa représentation, qui a besoin de savoir si l'évaluation conduite l'est dans des conditions faisant qu'elle est crédible. Ce positionnement joue dans la crédibilité que l'on peut accorder à l'Agence.

Ensuite, la question est : quelle forme prend cette manifestation d'indépendance ? Nous pourrions également discuter de ces questions-là. Mais, vous avez raison, il y a aussi des gradations dans l'indépendance. En particulier, l'Agence ne prend pas des décisions. Par exemple elle ne fixe pas des tarifs.

Mme Christine MUSSELIN :

Merci beaucoup pour la discussion que vous avez initiée.

C'est plus une remarque qu'une question : il me semble que la réflexion sur la notation est difficilement séparable de la réflexion sur l'impact de l'agence. Vu de l'extérieur, on a parfois l'impression que les notations sont plus prises en compte que les rapports détaillés. Cela renvoie à ce que disait Madame Allegrini, ces évaluations devraient être des outils pour les directeurs d'unité, pour les présidents d'université, pour les directeurs d'organisme, etc., pour essayer de transformer leur mode de gouvernance ou le type d'agenda de recherche qu'ils peuvent développer.

Or on a l'impression que parfois les notes sont plus faciles à utiliser. Quand on demande pour les Labex que les laboratoires soient A+, quelque part on ne regarde pas le rapport, mais uniquement le résultat.

Dans certaines universités (pas dans toutes), puisque maintenant elles répartissent les budgets de recherche en interne, la répartition du budget est annexée à l'évaluation AERES en termes de notation. Donc, si l'on est A+, on aura le budget que l'on avait précédemment plus x % ; quand on est A on a un petit plus ; quand on est B, on a la même chose ; quand on est C on a une réduction du budget. Des utilisations sont faites, parfois. J'aimerais que l'on traite ces questions dans ce Conseil, que l'on essaye de voir comment avoir un impact peut-être plus positif. Ces types d'utilisation montrent que l'Agence a un impact, donc c'est important, mais comment faire en sorte que l'impact aille un peu au-delà ? Et s'intéresser peut-être aussi aux effets moins visibles.

J'y pensais, en écoutant Monsieur Compagnon parler du Research Assessment Exercise en Grande Bretagne, il y a eu des effets, non visibles dans un premier temps, mais qui sont très durables et restent très forts, par exemple en termes de marché des universitaires. Avant chaque exercice, il y a une sorte de mobilité tournante de tous les professeurs, que l'on essaie de s'arracher pour améliorer sa performance. C'est un effet indirect du RAE.

Autre effet indirect, la segmentation de la carrière des universitaires en deux trajectoires : celle des *teaching professors*, ceux qui ne sont pas *research active*, et les *research professors*. Donc, il y a une segmentation de la profession universitaire à l'intérieur des établissements.

Il me semble que tous ces éléments-là doivent être pris en compte et vont au-delà de la notation, mais relèvent un petit peu de la même démarche.

M. Didier HOUSSIN :

Je suis d'accord, le lien entre notation et impacts est sans doute à creuser. Finalement, ce n'est pas tellement la notation en soi qui pose question, c'est la perception qu'elle donne, et l'utilisation qui en est faite. On retombe sur la question des impacts. Il y a aussi une difficulté, intrinsèque à la notation : lire une lettre ou un chiffre se fait très vite, lire les recommandations d'un rapport (points forts, points faibles, recommandations), c'est une page, cela se fait un peu moins vite ; lire l'ensemble d'un rapport, cela prend du temps. Evidemment, la facilité portera assez vite celui qui a à prendre une décision vers la lecture rapide, c'est un risque.

M. Francis KRAMARZ :

Effectivement, la discussion était très intéressante. Je voudrais intervenir sur deux points.

La première chose est que nous avons des disciplines très différentes, la présence de Monsieur Compagnon à côté d'une physicienne ou d'un économiste prouve que l'on est dans des disciplines - sans parler des questions de recherche finalisée, etc. - selon lesquelles les critères sont extrêmement variés.

Les publications dans les revues internationales, c'est quelque chose que l'on accepte, ce n'est pas la même chose en littérature, même s'il y a aussi des revues ; et ce n'est pas la même chose en physique, et même les scores que l'on obtient en physique sont très différents, calculés de la même manière, des scores que l'on obtient en économie, parce que l'on ne publie pas au même rythme, pas à la même taille de papier, etc., donc c'est assez compliqué.

Par ailleurs, je suis assez en opposition dans le fond avec l'idée qu'il faut être trop gentil, car si l'on demandait à chaque discipline la façon dont elle voudrait être évaluée, je pense que ce serait là vraiment une infantilisation de l'Agence d'évaluation. Evidemment, les gens choisiraient ce qui les intéresse et ce qui les arrange.

Je rappelle que l'on est là parce que c'est de l'argent public, et dès que c'est de l'argent public, il faut être extrêmement strict.

L'Etat a vocation à donner les critères, qui peuvent varier d'une discipline à une autre. Je suis dans une discipline très sensible à ce genre de choses parce qu'en physique la question se pose moins, dans le fond, mais en économie - qui n'a pas bonne presse, comme vous le savez, on est toujours accusé de ne pas avoir prévu la prochaine crise - on a des façons d'aborder les questions assez variées.

La tendance française, contre laquelle je m'insurge, est de dire : il faut que tout le monde soit représenté. Je trouve cela terrible, dans le fond. Il est important, que par discipline, nous nous mettions collectivement d'accord sur les critères d'évaluation, qui ne seront pas nécessairement les mêmes d'une discipline à une autre. Si l'on veut développer la sociologie quantitative plutôt qu'une sociologie moins quantitative, il faut avoir des éléments ; et si l'on veut qu'il y ait un peu des deux, il faut avoir des éléments.

Ce qui me surprend un peu dans ce que j'entends - c'est mon côté évaluateur, car nous faisons de l'évaluation des politiques publiques, c'est notre métier - c'est que nous ne sommes pas, collectivement, en ordre de marche. Normalement, nous devrions avoir des fichiers.

Je reprends l'article qui nous a été rappelé sur l'évaluation des personnes, nous devons valider les procédures d'évaluation des personnels, cela veut dire que nous devons être capables de faire la même chose qu'eux et de voir si nos évaluations donnent la même chose que la façon dont ils sont évalués... C'est ce que je comprends, la phrase est assez claire.

Quand on dit « valider les procédures d'évaluation des personnels », soit on dit « oui, cela a l'air très bien », soit on doit être capable aussi de voir si par nos procédures, qu'on pourrait appliquer, on trouverait la même chose. Je veux dire par là que la question que vous avez posée de la mobilité et du *research assessment* anglais : si l'on n'est pas capable de mesurer... Un des critères que l'on pourrait se donner collectivement est l'attractivité : qui part, qui arrive. Pour pouvoir suivre cela, il faut savoir quelles personnes sont restées, si ce sont les meilleures ou pas, avec des critères que l'on aurait définis. Il y a des techniques pour cela. On peut penser que ce sont des techniques crétines de statisticien borné, je suis prêt à l'entendre, mais cela fonctionne ainsi à peu près partout.

Ce sont donc des bases de données sur les personnels et sur les institutions qui les accueillent.

On peut très bien se poser la question légitime : quel est l'impact causal d'une notation A ou A+ sur les résultats de l'équipe dans son ensemble ? On peut à la fin dire que l'on n'arrivera pas à y répondre, mais si l'on ne se pose pas ces questions, on pratique des évaluations que la communauté « statistiques » ne considérerait pas comme scientifiques. Il y a des moyens, des techniques, pour cela. Je pense qu'il faut réfléchir à ces techniques et nous pouvons un jour discuter de cela.

Je pense que la question des bases de données est essentielle et que nous n'arriverons pas à y échapper, sinon il me semble que nous ne ferons le métier qu'à moitié.

Une dernière question, liée certainement à celle des critères d'évaluation : comment gérer les conflits ? Sur les diplômes, on voit que plusieurs institutions vont délivrer des habilitations ; comment cela se passe-t-il ? Quelles procédures pour gérer les conflits sont prévues dans le cadre de l'Agence ?

M. Didier HOUSSIN :

Merci. Sur le premier point, la réflexion sur les différentes disciplines, sur la notation et ses impacts, nous aurons intérêt à aborder cela de manière spécifique.

L'Agence a essayé, notamment dans le domaine des sciences sociales et humaines, de bien faire comprendre qu'évidemment, ces équipes-là ne sont pas jugées à travers une bibliométrie type « sciences du vivant » ou « sciences et technologie ». Un travail est en cours sur les listes de revues, sur la notion de produisant, par exemple le fait de prendre en considération, dans l'évaluation, des produits d'une autre nature que l'article dans une revue, il y a les livres, les rapports de fouilles, les catalogues des expositions... Tous ces objets produits qui, dans un champ disciplinaire, ont une importance extrême.

Nous pourrions faire un point sur l'état d'avancement de ces travaux, mais j'ai l'impression qu'un effort important a été fait pour essayer de faire preuve de discernement en fonction des types de disciplines.

Sur le sujet des bases de données, je partage votre analyse. Ce serait utile. Il faudra voir ce qui est faisable, comment développer un système d'information dans ce domaine, avec quels partenariats (je pense à l'Observatoire des Sciences et Techniques, par exemple).

Vous évoquez les questions de personnel et de mouvement de personnel, il est sûr que si l'on veut un jour avoir une appréciation de l'impact de l'évaluation sur l'attractivité, donc sur les flux, il faudra que nous puissions nous adresser à des gens qui savent ce que sont les flux de personnels. Je ne pense pas que l'Agence puisse construire un système d'information des flux de personnels dans le domaine de l'enseignement supérieur et la recherche, donc il faudra élaborer des partenariats.

Sur la question de la gestion des conflits, il y a deux dimensions. L'Agence avait prévu, dès le début, qu'il pourrait y avoir des recours, des plaintes, et il y en a : des gens qui disent « on m'a mal noté, je valais plus, vous n'avez pas tenu compte de cela... ». Parfois, cela prend des formes qui touchent la question des conflits d'intérêts. Donc, l'Agence a mis en place dès le début une commission des conflits, qui était susceptible de mobiliser tel ou tel membre du Conseil. Vous verrez dans les rapports d'activité qu'il y a eu peu de conflits graves. Il y a eu quand même deux ou trois circonstances où il a fallu soit refaire l'évaluation, soit nommer un président différent. Il va falloir bien entendu que l'on poursuive cela.

Vous évoquez enfin les questions de frontière de compétences, en matière notamment de certains diplômes. Je n'ai pas encore tout identifié dans le paysage, mais il y a une commission du titre d'ingénieur, quelque chose également dans le domaine de la gestion. Il y a aussi des écoles qui ne relèvent pas de la compétence de l'Agence, mais qui pourraient un jour en relever, la question peut se poser. Un travail récent important a été fait par exemple sur les écoles d'art. Il va y en avoir un sur les écoles d'architecture. Ce serait intéressant que vous voyiez quel est aujourd'hui le champ d'action de l'Agence et comment est affrontée en particulier la question des écoles d'art, des formations dans les écoles d'art ; c'est carrément différent de la physique nucléaire, c'est sûr.

A propos des frontières, l'idée est plutôt de trouver comment coopérer, comment éviter les conflits de compétences négatives, les conflits de compétences positives, en sachant que dans l'évolution du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche, on note aujourd'hui trois évolutions très importantes :

- Le rapprochement Organisme de Recherche/Université ;
- Le rapprochement Grandes Ecoles/Universités ;
- La dimension régionale, au niveau de laquelle le responsable politique cherche comment il peut orienter une politique publique en matière d'équipement, de développement, etc.

M. Simon THORPE :

J'aimerais revenir sur la question posée au début : comment savoir si l'AERES a eu un effet positif sur la communauté, etc. ? Pour moi, c'est maintenant que l'on va le savoir, parce que quand on va évaluer une prochaine vague, ce sont des endroits où il y a des rapports d'il y a quatre ans et j'espère que le premier devoir du comité d'évaluation sera de voir dans quelle mesure les propositions de points à améliorer ont été prises en compte, etc. Ce n'est pas uniquement l'AERES qui fait cela, parce que l'autonomie des universités a fait en sorte que beaucoup de choses bougent en même temps. Ce sera très bien.

En tout cas, cet exercice-là, qui fait vraiment appel aux rapports et non pas aux notations, me semble très clair, car qu'est-ce que cela veut dire si l'on invente quelque chose qui dit « le pourcentage des A+ a augmenté » ? Cela n'a aucun sens.

Si dans un domaine 30 % des laboratoires ont A+, cela veut dire que vous êtes dans les 30 % des meilleurs laboratoires, et si l'année prochaine vous êtes dans les 45 % des meilleures notes, cela voudra dire que vous êtes dans les 45 % des meilleurs laboratoires... Cela n'a pas de sens absolu, c'est uniquement par rapport au domaine. C'est pour cela qu'il faut vraiment se battre (je pense que Pierre est d'accord avec moi) contre cette idée qu'avec A+ on est dans un index, etc. C'est totalement perturbant. C'est justement une des motions que l'on a votées dans l'ancien Conseil, pour dire qu'il faut arrêter l'utilisation automatique des notations pour décider quoi que ce soit.

Pour moi, ces prochains quatre ans, c'est là où ce sera vraiment intéressant, et cela obligera les gens à utiliser des rapports et ne pas faire des simplifications à outrance, comme on a tendance à le faire.

M. Didier HOUSSIN :

Je crois que l'on ne peut que partager cette idée. La question est celle de l'utilisation de la note. La motion adoptée était de bien souligner que ce qui est écrit, le rapport, est plus important.

Je commence à voir passer des rapports d'évaluation. J'ai l'impression que cela a bougé. Il y a eu des recommandations avant et les choses ont changé. Ce sera en effet très intéressant.

Mme Claudine SCHMIDT-LAINÉ :

Si vous me permettez, un petit retour d'expérience, très concret, sur l'utilisation des notes, par rapport aux rapports ; non pas par les décideurs, organismes, instituts, en particulier pour le CNRS, mais sur le terrain, pour des laboratoires.

Cela concerne ce que j'ai vécu cette dernière année à la Délégation Régionale Rhône-Auvergne. On est en vague A, cela veut dire que l'on a mis en place de nouveaux laboratoires, suite aux évaluations de l'an dernier. Je vais parler des laboratoires de mathématiques (mais je ne me concentre pas que sur les mathématiques), en particulier toute la thématique de l'évaluation pour les organismes finalisés m'intéresse beaucoup, mais Madame Lefort en a déjà fait mention.

Je reviens sur un problème qui s'est posé très concrètement sur le site Lyon Saint-Etienne, sur les mathématiques, deux laboratoires de mathématiques. Les deux évaluations ont été A et A+.

Je donne les détails parce que c'est important, mais cela doit rester dans cette enceinte.

Un laboratoire à l'Ecole Normale Supérieure a eu A+ ; un laboratoire sur les autres établissements, hors l'Ecole Normale Supérieure de Lyon, est noté A, avec des sous-évaluations faites par catégorie, qui étaient identiques pour chacun. Les directeurs, les chercheurs des deux laboratoires ont évidemment lu les deux rapports en entier. Il y a eu un accompagnement assez fort de l'Institut des Mathématiques par rapport à ce qui s'était passé sur l'évaluation, mais ce sont les chercheurs eux-mêmes qui ont sauté, littéralement, par rapport à cette note.

La direction du laboratoire qui a eu A a explosé et nous avons dû gérer pendant six mois les suites du fait que l'on avait regardé les deux rapports des deux côtés. On voyait, que sur des analyses sur les quatre parties on était sur la même chose et au bout du compte, l'un avait A+ et l'autre avait A. Le directeur du laboratoire qui a eu A a dit « c'est un désaveu par rapport au projet que l'on avait, je démissionne, tout le monde démissionne ». Cela a eu des conséquences sur les ITA. Nous avons dû gérer cela pendant six mois.

Cela veut dire que, même avec une lecture fine, la conséquence en termes de notation et en particulier en comparatif sur un site, a énormément d'importance.

Je suis désolée de donner des détails très pratiques mais cela a été très fort et a énormément déstabilisé les équipes, allant même jusqu'à des questions sur les ITA, les administratifs, qui sont partis... De gros mouvements, une nouvelle direction. Ceci dit, au bout du compte cela marche à l'heure actuelle. Mais, cet impact, était-ce quelque chose de mesuré quand c'est sorti de l'AERES ?

M. Bernard TEYSSIE :

Je constate que la question des impacts a été souvent dans nos discussions. Il me semble que l'impact des évaluations AERES est très différent d'une université à l'autre. Certaines, comme le soulignait Madame Musselin, en tiennent le plus grand compte ; et d'autres n'en tiennent absolument pas compte.

Je me demandais s'il ne serait pas dans les missions de l'Agence et du Conseil d'édicter une sorte de guide, de code de conduite, à l'adresse des responsables d'organismes, d'universités, sur la manière de tenir compte ou de ne pas tenir compte, de donner un impact ou de ne pas donner d'impact, aux évaluations de l'AERES.

Je regrette un peu ces distorsions formidables d'un établissement à l'autre. Il ne faut peut-être pas que, dans certains cas, l'établissement sur-joue l'évaluation AERES, allant jusqu'à « massacrer » parfois une équipe parce qu'elle a eu une mauvaise évaluation, mais il me paraît également regrettable que des établissements ne tiennent strictement aucun compte des évaluations AERES, en considérant que c'est un élément dans le paysage, sans pertinence véritable.

Une deuxième question me venait à l'esprit. Il me semble observer que des mécanismes d'évaluation continuent à fonctionner rue Descartes, au sein du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, qui ont leurs propres grilles d'évaluation, me semble-t-il, mais je me trompe peut-être. Je me pose la question de la coordination entre les évaluations de la rue Descartes et les évaluations de l'Agence au Conseil de laquelle nous participons, à moins bien entendu qu'il n'y ait plus du tout d'évaluations faites du côté de la rue Descartes, mais il faudrait m'apporter un démenti ferme et rapide ; je ne suis pas convaincu qu'elles aient disparu.

Donc, j'ai un peu le sentiment qu'il y a deux mécanismes d'évaluation concurrents, et cela ne me paraît pas de nature à renforcer l'image de l'évaluation AERES dans certains établissements, qui ont tendance à dire que les évaluations AERES n'ont pas beaucoup d'importance, l'important étant les évaluations de la rue Descartes puisqu'au bout du compte c'est la rue Descartes qui va donner l'habilitation pour le ministère, pour l'équipe d'accueil, et pas l'AERES.

Il me semble qu'un petit problème de coordination peut se poser.

M. Didier HOUSSIN :

Vous mettez le doigt sur un point très important : en effet la fonction d'évaluation était au départ ministérielle. Pour avoir vécu en administration centrale pendant quelques années, je sais qu'il n'y a rien de plus déchirant pour une administration centrale que de se voir dépossédée d'une fonction, en plus importante, etc. On peut donc imaginer tous les mécanismes de corde de rappel, de restauration, de restitution ; je suis d'accord avec vous.

Vous faites bien d'alerter, parce que je n'avais pas la notion qu'il y avait un dispositif d'évaluation parallèle à l'œuvre.

M. Bernard TEYSSIE :

C'est une question que votre serviteur se pose, Monsieur le Président.

M. Didier HOUSSIN :

Vous avez raison de vous la poser, je vais donc me la poser aussi. J'ai compris que les rapports d'évaluation étaient accessibles, évidemment, à la rue Descartes, ce qui n'est pas non plus anormal parce qu'à un moment donné, quand il faut prendre une décision, il faut bien accéder à un dossier.

Dans le domaine de la formation, j'ai compris qu'il y a des conseillers pédagogiques. Quel rôle jouent-ils par rapport au travail d'évaluation fait sur les formations au sein de l'AERES ? Il faut que nous creusions cela. Je n'ai pas eu le sentiment, dans les quelques contacts que j'ai eus, qu'il y avait une volonté de revenir en arrière ou de construire un mécanisme parallèle.

Au bout d'un certain temps, une administration centrale fait son deuil, malgré tout, et est finalement contente (car le travail ne manque pas) que d'autres fassent à sa place.

Aujourd'hui, je n'ai pas perçu de tendance à la ré-internalisation, mais nous allons être attentifs, regarder cela de plus près, dans les trois dimensions : recherche, formation et établissements.

M. Francis KRAMARZ :

Une ou deux remarques. Je suis très sensible à ce qui vient d'être évoqué à propos des laboratoires A+ et A, mais deux réponses à cela :

Personne n'a évoqué tous ceux qui avaient eu A+, et dans le fond certains le méritaient vraiment, et d'autres peut-être moins ; personne ne s'est plaint puisque le A+ joue le rôle d'un pansement, potentiellement.

Le deuxième point : je pense que toute cette discussion renforce l'idée que nous avons besoin de critères d'évaluation multiples, dont l'un peut être l'attractivité... On doit en avoir plusieurs et cela renforce encore le point sur les bases de données et la capacité à dire « si vous ne livrez que A+, les gens n'auront que A+, mais si vous livrez le fait qu'il y a des prix, etc., et que tout ceci soit d'une certaine manière mis sous une forme accessible, et que les gens puissent se comparer aussi... ». On aurait pu avoir une rationalisation de pourquoi c'était A+ à un endroit, A à l'autre, à part le fait que certains aient fait l'Ecole Normale Supérieure et d'autres ne l'aient pas faite. Il me semble que tout ceci doit renforcer ce point qui me paraît absolument important et c'est un moyen de détendre un peu l'atmosphère, du moins de l'objectiver un peu plus.

M. Didier HOUSSIN :

Nous pourrions intégrer cela dans un des points prochains de l'ordre du jour.

On va vous distribuer une feuille sur laquelle nous souhaiterions identifier (cela n'a pas de caractère d'exhaustivité, ni d'exclusivité) les points qui vous attirent le plus, pour voir à qui particulièrement s'adresser, sur tel ou tel sujet, notamment dans le cadre de la constitution de groupes de travail ou de travaux de réflexion. Il manque peut-être des items, nous serons peut-être amenés à compléter cette liste.

Je vous propose de nous arrêter pour déjeuner.

Nous nous retrouvons à 14 heures pour parler des autres sujets inscrits à l'ordre du jour. Merci beaucoup de votre participation, des nombreux sujets que vous avez évoqués ; il va falloir que nous rangions un peu tout cela.

La séance est suspendue à 12 heures 30

La séance est reprise à 14 heures

M. Didier HOUSSIN :

Le point suivant abordait la méthode de travail. J'ai quelques éléments à apporter et ensuite il sera utile que nous ayons une discussion sur ce sujet. Mon idée consiste à ce que le conseil ait un rôle central dans le fonctionnement de cette Agence. C'est la seule instance véritablement constituée. Il est très important que nous puissions nous appuyer sur des orientations dans toute une série de domaines. Par ailleurs, je comprends bien que vous puissiez avoir des limites dans votre investissement, car vous avez d'autres fonctions. J'aimerais, et nous ne sommes pas obligés de le faire immédiatement, mais assez rapidement, me rendre compte de jusqu'où nous pouvons aller dans la sollicitation. Il y a d'abord la question du rythme des réunions. Nous sommes partis sur l'agenda qui vous a été remis sur un rythme de 10 réunions dans l'année, soit plus qu'un conseil d'administration habituel. C'est un rythme relativement soutenu. Il se trouve que c'est le maximum que nous puissions faire sur le plan de l'indemnisation. Il sera utile de réfléchir à cette fréquence. Est-ce trop ? Cela doit-il être complété par autre chose ? Une des idées que nous pouvions avoir consistait à solliciter tel ou tel d'entre vous, soit pour participer à un petit groupe de travail qui préparerait certains travaux, soit pour apporter un regard extérieur sur des travaux conduits à l'intérieur de l'Agence par ailleurs. C'est une autre manière de procéder, raison pour laquelle nous vous avons passé ce petit questionnaire qui essaie d'identifier vos points d'intérêts particuliers, tout en sachant que cela peut être modifié à tout moment. Si vous ne souhaitez pas y répondre, vous êtes évidemment tout à fait libres.

Un autre aspect concernant les réunions portait sur leur organisation dans la journée. Deux personnes ont suggéré de faire une réunion de 14 à 18 heures, précédée d'un buffet à 13 heures, ce qui libérerait la matinée d'un certain nombre d'entre vous. Je suis soucieux du fait que des personnes viennent d'assez loin. Il y a malgré tout des délais de route. Il ne faut pas rentrer non plus à la nuit tombée chez soi. Il peut y avoir des difficultés pratiques. Là aussi, cela n'appelle pas de réponse immédiate, mais il peut être intéressant de réfléchir à cette question. Je constate que nous aurions probablement intérêt à raccourcir la pause déjeuner d'une heure et demie. Il avait été décidé lors des précédentes séances qu'un exposé soit fait pour approfondir un point avec un intervenant extérieur. On peut également solliciter tel ou tel d'entre vous. On peut avoir une certaine liberté de manœuvre quant à l'initiative visant à élargir l'horizon.

Mon idée principale aujourd'hui consiste vraiment à solliciter et à essayer de susciter un débat sur toutes les orientations stratégiques en plus des missions prévues par les textes, certains ont déjà été évoqués : à quoi sert l'évaluation ? les aspects déontologiques ; les effets de l'évaluation, en particulier la relation avec la notation ; les questions d'analyse de données ; les questions de prospective ; les questions de recherche sur l'évaluation.

Vous avez dû voir dans *Science* il n'y a pas très longtemps tout un article sur le projet *Star Metrics* aux États-Unis, où ils essaient de mesurer les impacts de certaines activités de recherche et d'enseignement supérieur, notamment en termes d'emploi, de croissance etc.

La question est en effet de savoir si l'on ne devrait pas mobiliser des forces de recherche sur le sujet de l'évaluation.

On a évoqué aussi la politique internationale européenne. Il y a enfin les questions d'information et les questions de positionnement, les partenariats. L'Agence est indépendante, mais cela n'interdit pas qu'elle ait des partenaires, tout en étant bien sûr soucieuse d'éviter les conflits d'intérêts. La question du partenariat va se poser. Je pense en particulier à l'OST et à d'autres organismes qui font de l'analyse de données. Par exemple, l'un des thèmes qui a été avancé portait sur le fait d'avoir une analyse un peu transversale par thématique, par exemple ce que l'on peut dire de l'évaluation de l'écologie en France ou d'un autre sujet. Je me suis demandé s'il pourrait être intéressant d'avoir pour partenaire dans ce champ les alliances, qui ont malgré tout une vision très large d'un domaine, qui rassemble, différents partenaires, des organismes, des universités. Ne pourrait-on pas approcher une alliance, avec l'argument que cela l'aiderait dans sa programmation, en indiquant que nous sommes prêts à contribuer à une évaluation sur un domaine, quel qu'il soit, en particulier des domaines qui peuvent représenter des enjeux pour la société, c'est-à-dire qui ne soient pas purement disciplinaires, mais où l'on essaie de répondre à des attentes de la population.

Un dernier point que je voulais évoquer porte sur le compte rendu, la publicité et donc la transparence. Aujourd'hui, un compte rendu des séances du Conseil non exhaustif, est fait, il ne cite pas les intervenants. C'est une sorte de résumé des points saillants. Par ailleurs, un enregistrement audio des débats est fait. En regardant sur Internet, j'ai vu que parfois l'Agence était accusée d'opacité. Là aussi, par référence à un domaine différent, dont je m'occupais récemment, il y a une attente de plus en plus grande de savoir ce qui se dit, ce qui se fait dans des organismes comme le nôtre. On peut se demander s'il ne faut pas monter d'un cran sur la manière de relever les débats, c'est-à-dire aller vers un verbatim avec une attribution à chaque intervenant, une mise en forme voulue par les intervenants et un vrai compte rendu qui soit exhaustif sous forme écrite et que l'on peut mettre sur le site.

Il y a une autre manière de procéder en mettant sur le site l'enregistrement audio. Ceux qui veulent écouter une séance particulière du conseil de l'Agence, ils écoutent l'enregistrement correspondant. Dans certains domaines, l'attente est encore plus importante. Certains veulent pouvoir assister en direct à la séance et souhaitent un enregistrement vidéo, une séance filmée. C'est techniquement faisable. Je sais que certaines agences ont été conduites à le faire récemment, car il y avait des accusations d'opacité et il fallait montrer ce qui se disait réellement. Là aussi, c'est ouvert à discussion. Je n'ai pas eu l'impression que des demandes de cette nature aient été faites concernant l'AERES pour l'instant, mais cela peut venir. Bien sûr, votre position sur ce sujet est importante. Soit vous le souhaitez, sous certaines conditions, soit vous ne le souhaitez pas. Sur toutes ces questions de transparence, il faut se faire à l'idée que cela peut tout à fait arriver à la suite d'une discussion sur une notation, sur une évaluation. On peut avoir des contestations et les gens peuvent souhaiter assister aux débats.

Ces sujets étaient plus des interrogations que des affirmations, mais je pensais utile de les évoquer et que l'on en discute ensuite.

M. Bernard TEYSSIE :

Monsieur le président, je suis à titre personnel assez favorable à ce que l'on ait ce rythme de réunions mensuelles, pour la raison que vous avez soulignée. Nous sommes un conseil qui a quelques missions qui peuvent être importantes, je crois utile que nous puissions avoir un rythme de rencontres régulier. J'ai, comme beaucoup ici, participé à des instances qui se réunissent deux ou trois fois par an, et j'en ai tiré la conclusion que c'étaient des instances finalement pas utiles dans la mesure où le rythme de réunions n'était pas suffisamment régulier. Donc, le rythme mensuel me paraît très bon.

Sur la question adjacente de l'horaire de la réunion que vous avez évoquée, je crois faire partie des deux personnes qui ont suggéré que la réunion ait lieu plutôt l'après-midi, par exemple de 14 à 18 heures ou de 13 à 17 heures, afin que la matinée soit entièrement libérée, alors que dans la configuration actuelle, le 10h-17h, la journée a un peu tendance à être disloquée.

Concernant l'impact des évaluations, je crois qu'il serait relativement urgent de disposer d'un guide à l'adresse des destinataires de nos évaluations, pas simplement les dirigeants des équipes d'accueils ou les responsables de formation, mais les dirigeants des universités ou d'autres entités de ce type, afin que, comme je le suggérais ce matin, nous ayons petit à petit une pratique homogène qui se développe concernant l'usage qui est fait des évaluations de l'AERES. Elles ne doivent être ni surévaluées, c'est-à-dire supprimer une équipe parce qu'elle a obtenu « C », ni sous-évaluées au motif : « ne tient aucun compte des évaluations de l'AERES ». Dans les deux cas, ceci me paraît regrettable.

Je vous suis tout à fait sur les partenariats qu'il serait pertinent d'établir. Je suggérerais que l'on songe aussi à des partenariats avec des structures disciplinaires. Je vous avais parlé tout à l'heure du Conseil national du droit, conseil créé par décret du Premier ministre qui rassemble l'ensemble des professions juridiques et judiciaires, et le monde des facultés de droit. Il est sans doute d'autres organismes de ce type qui peuvent être eux-mêmes demandeurs de partenariat de type professionnel. Quant au compte rendu des débats, Monsieur le président, je suis favorable à un compte rendu qui soit complet, avec le cas échéant l'identification des intervenants, bien entendu avec relecture. Je suis beaucoup plus réservé sur l'idée des enregistrements vidéo, audio avec diffusion, car je crois qu'il faut préserver une grande liberté de ton et de parole dans nos échanges, je ne voudrais pas que nous nous transformions en acteur de télé réalité, dont les paroles seraient dictées par la pression extérieure. Je vous remercie.

M. Didier HOUSSIN :

Merci de ces remarques constructives, le risque est réel que le regard extérieur influe sur la manière de s'exprimer. C'est tout à fait certain. Merci, en tout cas de ces propositions.

M. Simon THORPE :

Personnellement, je suis pour maintenir une réunion mensuelle, à condition que l'on augmente le temps des échanges. On a évoqué les difficultés à atteindre le quorum parfois. Dans l'ancienne composition du conseil, certains membres se demandaient à quoi ils servaient, autrement que d'entendre et valider les rapports. On devrait prendre plus de positions après débats, ce qui doit être rendu public, pour que les gens puissent se rendre compte de notre mission.

Les conférences sont utiles, le choix des intervenants étant très important. Elles ont le mérite également de rassembler les équipes de l'agence.

Parmi les choses à faire, j'aimerais bien avoir la possibilité d'entendre directement les sections dans différents domaines : par exemple, expliquer comment ils font chez eux. Je sais à peu près comment ça marche en sciences de la vie, comment les notations sont faites, mais je n'ai pas entendu comment ça se passe dans les autres domaines. Je pense que peu de membres du conseil en ont une idée.

Une intervenante :

Nous avons demandé à rencontrer régulièrement les délégués scientifiques au sein du conseil, car il y avait souvent des malentendus. Je pense qu'il serait enrichissant de se rencontrer.

M. Didier HOUSSIN :

Nous allons l'organiser d'une manière ou d'une autre. Je retiens l'idée d'avoir un contact ou un échange avec les responsables de sections et les délégués sur certains sujets. Lorsque l'on a un débat d'orientation sur un sujet, on pourrait identifier un intervenant extérieur qui pourrait apporter un éclairage. Certainement, des gens ont réfléchi de manière approfondie au problème de la notation dans le système éducatif en particulier, peut-être dans d'autres domaines également. Dans le domaine économique par exemple où ils ont dû réfléchir à ces questions, il peut être intéressant d'apporter un éclaircissement par un exposé sur un tel sujet.

Mme Christine MUSSELIN :

Je suis favorable à des comptes rendus plus détaillés. Quand j'ai lu celui de la précédente session, je n'ai pas compris grand-chose. Il était tellement succinct que seules les personnes présentes pouvaient vraiment comprendre. On a tout à gagner à avoir des comptes rendus plus développés. Je ne suis pas non plus favorable à ce qu'il y ait des enregistrements diffusés, car je pense que l'on ne s'exprimerait pas de la même façon.

Je voulais juste apporter des précisions concernant les alliances, et je l'ai fait à la place de Ghislaine Filliatreau, puisque j'étais hier au conseil scientifique de l'OST. Un partenariat est en train de se développer entre Avisan et l'OST. Je voulais juste donner l'information. Ce sujet pourra peut-être être reprécisé avec Ghislaine quand elle sera présente.

M. Didier HOUSSIN :

J'ai pris bonne note.

Mme Marianne LEFORT :

Je suis tout à fait favorable à des réunions mensuelles. Peut-être qu'étant nouvelle, il me semble intéressant d'approfondir un certain nombre de dossiers. Étant parisienne, je partage la proposition de M. Teyssié d'avoir plutôt des réunions sur une demi-journée, tout en préservant peut-être à chaque fois deux heures à un débat de fond, à choisir selon les points à traiter, mais en prenant vraiment le temps de discuter collectivement. Ce sera la richesse du groupe.

Je voudrais revenir sur la partie conférence, et du coup clarifier quelque chose. Je suis très sensible à ce qui se fait aussi à l'extérieur de la France en matière d'évaluations. Mme Allegrini nous a parlé d'un exemple ce matin en Allemagne, mais il y en a bien d'autres en Europe, en particulier sur la recherche finalisée, sujet qui m'interroge. Je trouve qu'il serait intéressant que l'on puisse avoir l'intervention de personnalités responsables de systèmes d'évaluations à l'étranger dans les différentes dimensions de recherches, cela nous éclairerait. Ce matin, nous avons beaucoup parlé de benchmarking ou parangonnage, mais pour moi c'est autant étude, veille et prospective, que l'Agence devrait pouvoir nourrir pour pouvoir nous aider à nous en imprégner dans le dispositif que nous essayons d'adapter au mieux par rapport aux missions confiées à l'Agence. Sous quelle forme, comment ? Je ne sais pas.

Je suis très favorable aussi à un compte rendu de type verbatim pour assurer la transparence ; effectivement, les collègues s'interrogent sur les travaux menés au sein du conseil. Je ne suis pas favorable à quelque chose en direct.

M. Alexander KUHN :

Je vais défendre les non parisiens concernant les réunions. Nous faisons parfois des voyages assez longs, et venir seulement pour trois ou quatre heures n'est pas très efficace. Nous avons eu dans le passé des réunions, bien qu'elles duraient toute la journée, déjà très chargées, avec notamment la validation de tous les rapports. Je me demande si les concentrer sur une après-midi n'est pas irréalisable. Partir au-delà de 18 heures de Paris pour rentrer à minuit à Bordeaux ou à Toulouse, pose quelques problèmes.

Mme Monique CAPRON :

Je soutiens tout à fait ce point de vue, et j'ai d'ailleurs du mal à comprendre les Parisiens qui perdent moins de temps dans les transports que nous. Même de Lille, qui n'est pas trop éloigné, chaque trajet domicile-centre de Paris prend deux heures et quart. C'est dommage de mettre quatre heures et demie de trajet pour une après-midi. Le format actuel me convient tout à fait,

Je soutiens les propos de Mme Lefort sur le verbatim complet et la non-diffusion vidéo.

M. Didier HOUSSIN :

Y a-t-il d'autres interventions ? Pouvez-vous vous présenter ?

M. Denis MENJOT :

J'étais pris ce matin à l'ANR, et je n'arrive donc que maintenant. Je suis professeur d'histoire médiévale à Lyon-II, ancien directeur de l'UMR histoire et archéologie des mondes chrétiens et musulmans médiévaux.

Vous avez parlé de l'activité du conseil. Vous souhaitez qu'il soit actif. Il faut effectivement se réunir une fois par mois si l'on veut avoir le temps de débattre sur le fond. En tant que provincial, je préférerais venir pour la journée que venir pour quelques heures aussi.

Vous n'avez pas évoqué dans votre présentation les commissions mises en place. C'est aussi une façon de préparer un conseil plénier. Que deviennent-elles ? En met-on d'autres ? Il y avait en particulier des commissions interdisciplinaires. Il y a le problème des indicateurs. Que deviennent-elles maintenant, puisque vous reprenez les choses en main ?

M. Didier HOUSSIN :

Merci beaucoup. Un certain nombre de commissions vont poursuivre leurs travaux. Je n'avais pas en tête une vision très précise du nombre de commissions, de leur type. Si j'ai bien compris, c'étaient des commissions ad hoc mises en place à propos d'un sujet, mais ce ne sont pas des commissions permanentes.

Bien sûr, nous poursuivrons les travaux des commissions qui ont été mises en place. Dans le cadre de ce travail, et c'était un peu la raison de la mise en place de ce questionnaire, nous verrons s'il y a lieu d'en créer d'autres ou des groupes de travail. On pourra tout à fait aller dans ce sens.

M. Antoine COMPAGNON :

J'ai l'impression que l'on tend plutôt vers des journées entières. Je trouve que 10 journées entières par an c'est beaucoup,

Une intervenante :

Quand on doit valider tous les rapports de chaque vague, formation, établissement, recherche etc., ce sont des pavés importants. C'est un travail énorme, on écoute un rapport qui dure entre 45 minutes et une heure. Ensuite, il faut discuter et voter point par point, ce qui prend déjà plus d'une demi-journée. Si l'on veut vraiment avoir des débats, que l'on ne soit pas une instance de validation, ce qui génère un désistement des membres, il faut vraiment maintenir une journée de travail.

Un intervenant :

J'observe néanmoins que tous les nouveaux membres sont présents, sauf un, et moins de la moitié des anciens membres du conseil. J'ai entendu quelqu'un évoquer tout à l'heure un problème de quorum.

M. Simon THORPE :

Si on ne vient que pour écouter les rapports, à un moment donné, les membres du conseil trouvent ces réunions peu intéressantes. Le conseil doit pleinement assurer son rôle. Je vous invite à travailler tous ensemble, de façon beaucoup plus active que l'on a eu tendance à le faire dans le passé. La constatation est tout à fait exacte. Il faut y remédier, car sinon nous aurons le même problème avec cette mandature. J'admire la bonne volonté des nouveaux entrants. Si l'on ne fait qu'écouter les rapports, ils vont se lasser rapidement.

L'intervenant précédent :

C'était une simple observation sur ce déséquilibre que je voulais souligner.

Je suis tout à fait favorable aux partenariats, néanmoins avec une certaine prudence.

On peut écouter un certain nombre de présentations devant le Conseil constitutionnel, et beaucoup de choses sur Internet, mais quand le Conseil constitutionnel délibère, on ne peut pas les entendre.

M. Didier HOUSSIN :

Quelques éléments tirés de cette discussion, il y a effectivement un certain nombre d'absents aujourd'hui qui se sont excusés, un jury d'appel d'offres, des déplacements à l'étranger, malheureusement un décès dans la famille. Malgré tout, il faut être attentif à ce que l'on ne lasse pas les membres du conseil, qu'ils soient intéressés à participer. Il faudra organiser les débats, faire en sorte que ce soit intéressant. À la limite, peut-être souhaiterez-vous qu'il y ait encore plus de réunions, auquel cas nous aurons réussi, même si nous aurons des difficultés à suivre. Concernant le rythme, je retiens que le rythme mensuel a l'air d'être accepté pour l'instant. On verra si nous modifions, mais pour le moment nous partons sur cette base.

J'ai l'impression que l'argument de la province l'emporte pour un rythme sur une journée comme celle d'aujourd'hui, 10h-16h. J'en suis désolé pour les Parisiens, mais ce serait cruel de choisir une autre solution. Les gens de province font un effort particulier. On peut revoir cette formulation, si la situation évolue.

En ce qui concerne le compte rendu, nous penchons pour un verbatim. Nous verrons si nous le faisons en interne ou si nous nous adressons à un prestataire de services à partir de l'enregistrement audio. Nous serons amenés à vous faire relire les parties qui vous concernent. Il faut vérifier que les propos tenus soient bien reflétés dans le compte rendu. Pour l'instant, on ne retient pas l'idée de la mise en ligne de l'enregistrement audio ni celle d'un enregistrement vidéo.

M. Simon THORPE :

J'ai appris plein de choses de nos collègues, et qu'ils ne diraient pas dans un verbatim. J'apprends beaucoup plus de choses de nos directeurs de sections quand ils sont libres de leurs propos.

Une intervenante :

On a l'habitude d'avoir une telle pratique, notamment au conseil scientifique de l'INRA. Certains moments se font hors compte rendu. On doit pouvoir s'exprimer librement bien évidemment

M. Didier HOUSSIN :

Dans les médias, le off n'existe pas, ici il peut malgré tout exister.

L'autre point évoqué concernait les conférences. Nous essaierons de faire en sorte qu'elles soient articulées avec les sujets principalement en débat. Je retiens aussi l'idée de faire appel à des intervenants étrangers et que l'on en profite en même temps pour nous éclairer.

Bien sûr, nous ferons en sorte que vous puissiez connaître le mieux possible l'intimité de la vie de l'Agence à travers le travail des sections, le rôle des délégués ; ce que nous allons organiser également.

Enfin, je retiens aussi l'idée d'un guide en vue du bon usage de la notation. Cela va nous demander un peu de travail, car ce n'est pas aussi évident que cela. Il y a beaucoup de personnes susceptibles d'user ou de mal user de la notation, mais je suis tout à fait d'accord avec vous, nous devons le faire.

Pour ce qui est des partenariats, je retiens le fait qu'il faut voir large et peut-être penser aussi à d'autres structures que celles que j'avais citées, mais nous devons être très attentifs à ne pas dénaturer notre positionnement en termes d'indépendance et d'impartialité par de l'affichage maladroit de partenariats. Donc, il faudra être intelligemment partenaire sur des sujets importants et utiles.

Une intervenante :

Juste pour bien comprendre vos propos sur l'usage de la notation et ceux de M. Teyssié. J'avais l'impression que cela allait plus loin, et d'ailleurs cela m'interpelle pour un autre point. Il parlait plus de l'usage de l'évaluation, dont la notation. Là, on est à la limite de la séparation entre évaluation et gestion d'évaluation ; c'est compliqué, car ce n'est pas de notre ressort théoriquement de nous occuper de la partie gestion d'évaluation. Je ne suis pas sûre que votre façon de formuler traduisait ce qu'il voulait, ni que nous soyons légitimes dans ce que vous souhaitez.

M. Didier HOUSSIN :

Vous avez raison, c'est moi qui ai procédé à un glissement avec la notion de bon usage, qui relève clairement de la gestion. Effectivement, nous n'avons pas à nous exprimer sur le bon usage. En revanche, un guide de lecture peut être tout à fait défendable.

M. Simon THORPE :

Nous arrivons à la fin d'un cycle de quatre ans, avec une notation A+, A, B et C. Je pense urgent de faire un débat, à la prochaine réunion par exemple, pour décider si l'on est d'accord pour poursuivre un autre cycle avec ce système ou le modifier.

Je défends l'idée d'avoir 5 niveaux au lieu de 4, pour insérer un niveau moyen. On peut avoir ce débat, mais rien dans les statuts ne nous oblige à utiliser une telle classification. Si jamais, on veut le changer, c'est maintenant sans être obligé d'attendre quatre ans.

Lors de la prochaine réunion, nous pourrions examiner les alternatives éventuelles à ce qui a été fait depuis quatre ans. C'est le seul moment où l'on aura une influence sur ce thème. C'est au Conseil de le décider.

Un intervenant :

Cela pose le problème des indicateurs, dont il faut rediscuter pour les affiner. Des avancées ont été notées au fur et à mesure des quatre ans, il faudrait maintenant reprendre la question complètement pour arriver à des indicateurs plus fins.

M. Simon THORPE :

Que pensent les directeurs de sections ? Voulez-vous changer quelque chose ou êtes-vous parfaitement d'accord avec le système actuel ?

M. Didier HOUSSIN :

Je propose de mettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion. Un groupe de travail interne a commencé à réfléchir à ces questions, on peut donc en parler la prochaine fois.

Mme Monique CAPRON :

À propos des méthodes de travail, en particulier du temps à y consacrer, on a parlé des séances plénières du conseil, je me demandais, si en fonction des intérêts des groupes de travail thématiques, ceux-ci s'inscrivaient dans ces 10 séances annuelles ou bien s'ils étaient en parallèle pendant l'une de ces réunions ou s'ils s'intercalaient entre deux réunions. C'est aussi quelque chose qu'il faudra mettre en place.

Pour éclairer les nouveaux membres, il serait bien que ces groupes de travail soient à partie égale entre les anciens et les nouveaux membres afin d'avoir un partage et une transmission d'information.

M. Didier HOUSSIN :

L'idée était que les groupes de travail viennent en plus, mais on ne peut pas non plus les multiplier.

Nous allons passer, si vous en êtes d'accord, au point suivant concernant une présentation, principalement destinée aux nouveaux, mais malgré tout, ce sera aussi utile pour les anciens, du programme d'évaluation 2011-2012, tel qu'il est aujourd'hui envisagé. Quelques ajustements seront peut-être nécessaires, mais nous aurons l'occasion d'y revenir.

Programme d'évaluation 2011-2012

M. Michel CORMIER :

Je vais évoquer devant vous l'organisation des évaluations 2011-2012. Notre programme général d'évaluation porte bien sur l'évaluation recherche, formations, établissements, des universités, des écoles, et pour une autre partie de l'année de l'évaluation d'un certain nombre d'EPST et d'EPIC.

Commençons par les universités et les écoles. Là où les trois sections sont impliquées, la période d'évaluation pour un établissement commence le 1er juin, par la déclaration ou la fourniture de la liste des unités de recherche et des formations et diplômes qui seront probablement soumis à l'évaluation, pour que les deux sections puissent anticiper la création des comités d'évaluation et prendre contact avec les experts. L'une de nos grandes difficultés consiste à avoir la disponibilité de près de 3 000 experts chaque année. Plus l'information des experts est précoce, plus leur disponibilité est grande.

Donc, les établissements fournissent la liste des équipes de recherche et des formations qu'ils souhaitent voir évaluer. Le dépôt des dossiers est fixé traditionnellement pour le 15 octobre, le dépôt des dossiers des équipes de recherche, des formations, aussi bien licences, masters qu'écoles doctorales, et le dossier d'auto-évaluation de l'établissement. C'est évidemment à partir des dossiers que s'organise l'évaluation. Ce schéma montre la progressivité de notre évaluation, afin de mettre en œuvre « l'évaluation intégrée ».

La première des opérations étant d'évaluer les activités de recherche des établissements. L'intérêt de l'organisation sur laquelle je vais revenir, concernant la recherche, actuellement il vaut mieux parler de la recherche sur un site que sur un établissement, étant donné la fréquence des équipes qui sont réparties sur plusieurs établissements d'un même site.

Cette progressivité, après l'évaluation de la recherche, l'évaluation des formations, la disposition de l'évaluation de la recherche permet de mesurer l'adossement de la formation à la recherche.

Enfin, après une synthèse fournie sur l'évaluation de la recherche, l'évaluation des formations, aux experts, s'ensuit l'organisation de la visite sur site pour l'évaluation de l'établissement.

Dans ce schéma, les vagues sont réparties en mini-vagues pour ne pas essayer d'avoir un énorme train qui occupe une voie, et qui, s'il s'arrête, crée des encombrements, mais de faire passer quelques trains successifs pour qu'à chaque arrêt, on puisse les uns et les autres, monter et descendre, et que ce soit plus fluide. La pratique et l'indépendance des experts vont parfois jusqu'à une certaine liberté avec les dates, donc les retards peuvent s'accumuler et bloquer le système. Donc, cette organisation en mini-vagues prévoit une évaluation de la recherche, puis une évaluation des formations, puis une évaluation de l'établissement.

L'objectif étant que chaque évalué reçoive dans les deux mois qui suivent la visite son rapport d'évaluation pour que les observations soient disponibles au moment des notations pour la recherche, et des notations pour les formations, et soient aussi disponibles pour le comité d'évaluation de l'établissement.

Nous essayons de finir l'ensemble des évaluations pour la période estivale, c'est-à-dire à la fin du mois de juillet. Cette programmation de la vague B est exceptionnelle, due au fait du nombre d'établissements passant à cinq ans. Près de 25 % de la vague ont été transférés à une vague ultérieure. Donc, cet amaigrissement lié au contrat quinquennal se traduit par une mini-vague C, mais qui ne sera que transitoire. La mini-vague va redevenir vague pour la vague D ultérieurement. Par exemple, la vague D va comporter près de la moitié des établissements parisiens. Nous sommes dans une période de relative facilité d'organisation des vagues.

À la fin du deuxième semestre concernant les établissements, il s'agit de l'évaluation des EPST et des EPIC. Du point de vue des relations avec la section II, dans les EPST et EPIC, il y a implication des personnels dans les formations, mais en tant que tel, ils sont -sauf quelques rares EPIC qui ont des écoles internes- beaucoup moins concernés par les formations section III.

Concernant la recherche, on trouve deux cas de figure, le premier portant sur les EPST-EPIC, tels que le CNRS, qui ont des équipes réparties sur la France entière, et dont les équipes sont évaluées au moment de l'évaluation du site, car il n'y a pas de raison de les extraire d'un site. Le deuxième portant sur les établissements de plus petite taille, par exemple le CEMAGREF, dont l'activité de recherche, sera, quelle que soit la localisation géographique, évaluée en bloc avant l'évaluation d'établissement.

Il est prévu pour fin 2011 la dernière vague d'EPST et les EPIC, c'est-à-dire le CNRS, l'ANR et le BRGM. Nous commencerons un nouveau cycle d'évaluation des EPST en 2012, et les établissements programmés, si l'on respecte la chronologie et l'ordre précédent, ce sera l'INSERM, le CEMAGREF et l'IFREMER.

Voilà un peu l'organisation des deux années 2011 et 2012.

M. Didier HOUSSIN :

Y a-t-il des interrogations ou des commentaires sur ce programme ?

M. Alexander KUHN :

J'ai une question que l'on avait évoquée à une ou deux reprises avant. Qu'en est-il de la négociation sur l'évaluation des écoles d'ingénieurs qui se fait toujours en parallèle par la CTI ?

M. Michel CORMIER :

Concernant la CTI et l'évaluation des établissements, nous avons eu des contacts multiples et nous avons expérimenté pour deux établissements, l'Ecole des mines de Douai, et l'école centrale de Lyon. En effet, l'objet premier est que les deux évaluations soient compatibles et ne demandent pas un double travail à l'établissement.

Pour les établissements, le nombre de dossiers à remplir, en particulier des dossiers d'évaluation, devient pesant. Le passage à cinq ans va un peu aérer le phénomène.

Donc, nous partons du principe suivant : lorsque nous évaluons un établissement, nous nous appuyons en ce qui concerne les formations sur l'évaluation réalisée par la section des formations, la section III. Nous faisons exactement la même chose en ce qui concerne la CTI, c'est-à-dire que nous prenons l'évaluation en vue du titre d'ingénieur et nous le fournissons à nos experts. Jusqu'ici, l'évaluation de la CTI se fait tous les six ans. Les évaluations en vue du titre d'ingénieur peuvent donc être très récentes, et d'autres très anciennes. Lors de nos discussions, la CTI a fait savoir sa volonté, si l'évaluation des établissements (universités, écoles) passait à cinq ans, de passer elles aussi dans un régime quinquennal. Ainsi, on pourrait mieux organiser les choses.

Nous essayons de faire en sorte que l'évaluation faite par la CTI, quand elle est concomitante, se fasse juste avant notre évaluation. Nous utilisons les mêmes dossiers et nous nous appuyons sur l'évaluation en vue du titre d'ingénieur, comme nous nous appuyons sur l'évaluation de la section III.

M. Denis MENJOT :

Une suggestion à propos des Comités d'établissement, et le tuilage mis en place, qui n'existait pas au début. Les membres du comité ont les rapports concernant les formations et les équipes de recherche. Ne serait-il pas souhaitable qu'un membre fasse la jonction ? Un membre, qui aurait été dans le comité d'évaluation des équipes de recherche, ou du moins d'une des équipes les plus importantes, ou des écoles doctorales, qui pourrait donc être aussi membre du comité d'établissement pour identifier les problèmes qui ont pu être soulevés au moment de leur propre évaluation dans le comité dans lequel il était.

M. Michel CORMIER :

Pierre pourrait être associé à la réponse. Nous avons expérimenté avec des établissements de petite taille, c'est-à-dire des établissements qui ont une, voire deux, équipes de recherche. Nous sommes ensuite allés au-delà, et nous avons mis en place cette organisation à l'université de Nouvelle Calédonie et l'université du Pacifique. C'est quelque chose qui sera appelé à se substituer à l'organisation que nous avons tentée de mettre en place, et qui est compliquée. En l'occurrence, pour la Nouvelle Calédonie et pour le Pacifique, l'un des présidents de comités d'évaluation de la recherche est intégré au Comité d'évaluation de l'établissement. Nous faisons une deuxième tentative dans le même sens.

Aujourd'hui, dans le cadre de la visite pédagogique, un des présidents (pour ne pas dire le Président) des comités d'évaluation formation, licence ou master, est intégré au comité d'évaluation de l'établissement. C'est bien dans le sens de la progression et non dans un sens rétroactif que nous agissons.

C'est une nouvelle tentative, car nous avons beaucoup, dans le cadre de la mise en place de l'évaluation intégrée, cherché à créer des communications entre les trois sections. Chaque section recherche fait une synthèse de l'évaluation de la recherche, mise à la disposition de l'évaluation formation et surtout aujourd'hui de l'évaluation établissement. Ainsi, les deux synthèses (recherche et formation) sont à la disposition de l'évaluation de l'établissement. Une représentation personnalisée avait été tentée. Or, dans les établissements importants, le caractère disciplinaire de l'évaluation de la recherche et de l'évaluation de la formation fait le système devient bancal, en ce sens que notre comité d'établissement voit l'établissement dans son ensemble avec toutes ses dimensions de recherche. L'expert en face reste quand même très marqué par sa propre discipline.

Demandez à un physicien de répondre à une question sur l'histoire, il dira qu'il n'est pas compétent, ce qui a un peu tendance à provoquer une réaction de nos experts établissements. Par définition, ils sont dégagés des disciplines.

L'idée qu'un représentant qui a participé à l'évaluation de la recherche ou à l'évaluation des formations soit intégré au comité d'établissement, progresse ou en tout cas que nous l'avons mise en place en Nouvelle Calédonie, Tahiti, Reims et Amiens, dont nous ferons le bilan ultérieurement. Normalement, ce sera généralisé à partir de cette vague C.

M. René-Paul MARTIN :

Le planning est vraiment intéressant à regarder. D'un coup d'œil, on voit l'effort fait pour traiter les unités de recherche, les formations et ensuite l'établissement. L'établissement est évalué après, néanmoins un briefing est fait avant par des équipes qui vont voir les équipes de recherche pour recueillir des informations sur la politique et la vision qu'a le président d'université de son ensemble, afin d'en juger un peu. Cela concerne aussi bien la vision de la politique internationale, que l'ouverture vers les employeurs, etc., qui sont presque des prérequis à l'évaluation.

M. Michel CORMIER :

Dans notre première année de fonctionnement, nous avons basé toute notre évaluation sur la qualité et la compétence des experts, mais l'usage ou l'expérience a montré que les pairs devaient, d'une part, être formés à l'évaluation et, d'autre part, informés. Donc, nous avons mis en place un processus, qui peut apparaître comme compliqué, que l'on peut résumer de la façon suivante.

Le comité d'experts établissement est constitué à peu près trois mois avant la visite. Nous souhaitons que les experts aient à leur disposition l'ensemble des documents un mois et demi avant le début des opérations, qu'il y ait une réunion de cadrage qui a pour objectif de vérifier que les experts ont bien lu le dossier. Quand un établissement évalué a l'impression que l'expert a lu le dossier dans le train en arrivant, cela ne met pas celui-ci en position de force.

Par ailleurs, nous complétons les informations. À partir du moment où l'expert a pris connaissance du dossier d'auto-évaluation, de tous les documents (rapport de la Cour des comptes, rapport d'inspection, rapport d'un comité d'orientations stratégiques pour les établissements qui en sont dotés), on complète au cours de cette réunion de cadrage l'information par l'intervention d'un certain nombre de personnes.

Le premier intervenant est le Conseiller d'établissement. Ce personnage, qui est situé entre les établissements et le Ministère, connaît très bien les établissements. Il pourra dire à nos experts ce qui ne s'écrit pas.

Le deuxième intervenant, surtout dans cette période où l'inspection générale a été dans tous les établissements dans le cadre du passage au RCE, est l'inspecteur de l'inspection générale qui vient donner son point de vue.

Nous avons un troisième intervenant pour un métier très particulier, important dans les universités : l'intervention de l'Inspection générale des bibliothèques.

Le comité, au cours d'une journée, se met dans le bain de l'évaluation, peut poser toutes les questions nécessaires aux participants. Il prend connaissance des évaluations recherche, des évaluations formations. Il organise la visite avec le choix des interlocuteurs. Nous ne choisissons pas les personnes, c'est de la responsabilité de l'établissement. Éventuellement, il y a des questions subsidiaires. Il m'est arrivé de demander à l'établissement en urgence un rapport d'auto-évaluation, car les documents fournis n'apparaissaient pas comme étant satisfaisants.

La visite dans chaque établissement universitaire est de trois jours, de deux jours pour les établissements un peu plus petits. À l'issue de cette visite, nous demandons à chaque expert une contribution, et le président en fait la synthèse sous forme d'un projet de rapport.

Trois semaines après la visite, nous organisons une réunion de restitution du comité, c'est-à-dire que le comité se réunit et les experts donnent leur accord avec la production du président. Par l'analyse du projet, nous faisons remarquer les manques, les contradictions. On peut demander un aménagement, des précisions ou au contraire montrer que telle ou telle partie apparaît plus difficile à analyser. Les experts appuient leur déclaration sur des éléments de preuve. Nous demandons à nos experts d'apporter les preuves de ce qu'ils avancent. À la suite de cette réunion de restitution, le président du comité apporte les aménagements qu'il souhaite au projet de rapport qui nous est envoyé.

Pour nous, l'évaluation d'un établissement est un processus qui s'étale sur trois à quatre mois.

M. Didier HOUSSIN :

Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres questions ?

Un intervenant :

Mon voisin ce matin évoquait la question des bases de données de l'AERES, elle se pose également pour les établissements. Les bases de données sont des demandes faites au niveau des standards européens. Elles sont utiles pour savoir où l'on en est dans la progression de l'amélioration des formations. Il y a certainement une politique de base de données au niveau de l'établissement. Ce point de vue, qui permet de se raccrocher au réel et au quotidien du fonctionnement des établissements et des informations, est-il pris en compte ?

M. Michel CORMIER :

C'est la question des indicateurs. Nous proposons aux établissements des indicateurs, je parle de l'évaluation des établissements. Il y a évidemment les indicateurs recherche et les indicateurs formations. Nous mettons à la disposition des experts un grand nombre de chiffres. En effet, le ministère a organisé les remontées sur les effectifs, les moyens des universités, qui rassemblent un nombre de données considérables, mais qui caractérisent l'établissement.

Ensuite, il y a des indicateurs du ministère, qui sont des indicateurs de performance. Ils sont intéressants car ils existent. Ils n'ont pas comme objectif l'évaluation, mais la répartition des moyens. Nous les connaissons, mais ils ne sont pas forcément très efficaces pour nous. Il y a les indicateurs contractuels, à la signature du contrat entre l'établissement et l'État. Des indicateurs de suivi du contrat sont aussi donnés. Là aussi, ce ne sont pas forcément des indicateurs d'évaluation.

Enfin, nous avons proposé 40 indicateurs d'évaluation, qui couvrent l'ensemble des domaines d'activité, mais ils peuvent être aussi les indicateurs de pilotage de l'établissement, en particulier dans le cadre des RCE. Là, nous laissons la liberté à l'établissement de nous fournir 16 indicateurs de pilotage, s'ils existent, plutôt que d'utiliser nos indicateurs d'évaluation.

Cette liberté de choix est un inconvénient dans la constitution de la base de données. Nous pourrions avoir les mêmes chiffres pour tous les établissements, mais ce serait un affaiblissement de leur propre stratégie, s'ils ont leurs indicateurs de pilotage et qu'on leur dit qu'ils ne sont pas bons. Donc, nous préférons laisser l'autonomie et la liberté aux établissements.

M. Didier HOUSSIN :

Merci beaucoup. Pas d'autre question ? (Non). Merci beaucoup M. Cormier de cette présentation qui montre que c'est un engrenage qui n'est pas simple et qui a nécessité de nombreux ajustements.

Nous allons maintenant passer à un point probablement plus simple : le projet de rapport annuel d'activité. Je pensais utile d'avoir un petit échange aujourd'hui sur le sujet. L'agence est censée soumettre un rapport annuel d'activité, qui est adressé au Parlement, à la Ministre et au Haut conseil de la science et la technologie.

Rapport annuel d'activité

M. Didier HOUSSIN :

Plusieurs rapports ont été effectués depuis la création de l'établissement. Je voulais simplement appeler votre attention sur la page trois, qui donne le sommaire. Nous avons pensé utile de présenter dans un premier chapitre les données saillantes de la campagne d'évaluation 2010 concernant les formations, les unités de recherche, les établissements, les organismes. Ensuite, d'avoir un deuxième chapitre qui se centre sur un travail très important qui a été accompli par l'agence l'année dernière, et qui me semble mériter un chapitre à part : le travail d'analyse régionale des évaluations réalisées entre 2007 et 2010. C'est un gros document qui est bien sûr à votre disposition et qui figure sur le site, mais que vous avez déjà peut-être eu en version papier pour certains d'entre vous. Il présente, sous un angle régional, l'évaluation des différents organismes, des formations et des unités de recherche. Plutôt que d'avoir un doublon entre le rapport annuel d'activité et ce rapport AERES 2010, nous avons pensé utile de présenter en résumé comme un deuxième chapitre et de mettre en annexe l'ensemble du document.

Le troisième chapitre fait état des principales évolutions touchant l'AERES elle-même en 2010, sur les processus et les méthodes, ce qui a été fait en matière d'auto-évaluation, d'évaluation externe, le plan d'amélioration 2011-2014 et les aspects plus administratifs sur l'évolution des moyens : ressources humaines et ressources financières.

L'idée que j'avais était de soumettre ceci à délibération lors de la prochaine séance pour que vous ayez le temps de le regarder, que vous apportiez des commentaires, tout en sachant que nous aurons certainement l'occasion de revenir sur le format souhaitable futur de ce rapport annuel d'activité.

Un rapport annuel d'activité hésite toujours entre une description très complète des activités conduites, notamment la mission d'évaluation et en même temps une approche plus institutionnelle sur l'agence elle-même, la manière dont on évolue. On est aussi partagé entre le désir d'être assez précis, descriptif, même si on sait que sur le site il y a beaucoup de choses qui sont déjà présentées. Il ne faut pas non plus que ce soit illisible et trop fastidieux.

Le troisième aspect est de trouver le bon équilibre entre un document informatif et quelque chose de plus politique, communiquant.

Je vous propose, sauf si vous avez d'ores et déjà des réflexions et des remarques, dont on peut parler maintenant, que l'on considère que la discussion en vue d'une éventuelle adoption ait lieu la prochaine fois.

Y a-t-il des interventions sur ce point ?

Un intervenant :

En mars dernier, M. Lasborde nous disait que ce rapport était peu lisible par le grand public. Ce rapport est peut-être plutôt destiné aux parties prenantes habituelles. Y aura-t-il une présentation différente ?

Didier HOUSSIN :

Je vois bien ce que voulait dire M. Lasborde. Il est vrai que cela reste un document malgré tout assez technique, donc plutôt destiné aux « évalués » et au monde de l'enseignement supérieur de la recherche. Je pense que les parlementaires qui suivent ces questions s'y retrouvent. Les autres parlementaires peuvent trouver cela un peu indigeste, pas facile à comprendre, il faudrait définir chaque terme, bien expliquer etc.

Cela n'interdit pas par ailleurs que l'on fasse un document plus simple, même un petit document de quatre pages, qui serait plus un instrument de communication qui expliquerait les grandes lignes de ce qui a été fait en 2010. Ce serait un genre de résumé.

On a formellement, en tout cas juridiquement, à présenter un rapport annuel. À mon avis, il doit avoir une forme un peu technique.

Mme Marianne LEFORT :

Juste une interrogation par rapport à notre rôle sur ce type de validation, en particulier les nouveaux qui n'ont pas du tout participé à ce qui s'est fait en 2010. C'est un rapport de l'ensemble de l'activité de l'agence et de son conseil, ou de l'agence validé par son conseil ? Je ne sais pas bien, c'est une question à nouveau de béotienne sur ce que l'on est censé faire. Par contre, je trouve très bien que l'on ait le temps de le lire pour éventuellement faire des propositions de format ultérieur l'année prochaine.

Didier HOUSSIN :

C'est un rapport annuel de l'activité de l'agence.

M. Gilbert KNAUB :

Il ressemble au rapport d'activité de quasiment tous les organismes parallèles à l'État. C'est une exigence de la loi. Le rapport est destiné aux ministres et aux parlementaires. C'est vraiment un document qui doit retracer l'activité de l'établissement. Cela n'exclut pas d'avoir un dépliant sur quatre pages avec quelques chiffres, quelques mots-clés, quelques personnages-clés.

M. Didier HOUSSIN :

Dans la discussion qui a eu lieu il y a quelques jours à l'Assemblée sur les autorités indépendantes, on a beaucoup insisté sur le fait qu'un certain nombre d'autorités indépendantes n'ont pas à faire de rapport annuel d'activité et donc on ne sait pas ce qu'elles font. Le texte prévoit un rapport pour l'AERES. Il est donc important de le faire. La seule chose étant de trouver l'équilibre. À ce stade de la discussion, je retiens l'idée d'un document technique mais peut-être avec un fascicule qui serait plus communicatif et plus simple.

M. Denis MENJOT :

Il faut peut-être rédiger un petit document pour attirer l'attention sur ce que l'on fait. Mais il faut peut-être veiller à ne pas se contenter de ne faire que quelques remarques trop générales. Je pense par exemple au deuxième point « Analyse régionale des évaluations réalisées entre 2007 et 2010 ». Il ne faut pas oublier que ces évaluations sont ensuite utilisées par différentes instances décisionnaires, il faut donc faire attention à ce que la communication ne l'emporte pas sur la qualité technique du document. Il faut attirer l'attention et renvoyer aux documents bruts.

Un intervenant :

Je m'interrogeais sur les retours qu'il y avait eus sur les rapports précédents, d'autant plus que je fais partie du Haut conseil de la science et que je n'ai pas le souvenir d'avoir vu les rapports précédents. En tout cas, peut-être les a-t-on eus, mais on ne les a jamais discutés au conseil de la science. Quels sont les retours ?

M. Didier HOUSSIN :

A-t-on eu des retours ?

Mme Anne PICARD :

Jamais.

Un intervenant :

Ni d'aucune des instances, ni du Ministre, ni du Parlement ?

Mme Anne PICARD :

Non. Pour le Parlement, la transmission se fait par le ministre. Il y a plusieurs transmissions complémentaires au Parlement.

M. Didier HOUSSIN :

Ceci dit, quand ces rapports n'existent pas, c'est remarqué. Je crois qu'il faut faire un rapport et on va simplement essayer de s'assurer que les principaux destinataires l'aient : la Ministre, le Haut conseil de la science et la technologie, les présidents des deux commissions parlementaires.

Mme Florence LEGROS :

Vous excuserez la bêtise de la question qui va suivre. En fait, depuis tout à l'heure on est en train de parler de communication du contenu d'un document. Je me demandais comment était assurée la communication externe de l'AERES ?

La question est peut-être posée en direction de Mme Picard.

M. Didier HOUSSIN :

Au sein du secrétariat général de l'agence, une équipe s'occupe de la communication, c'est-à-dire les relations presse, la préparation et l'édition de toute une série de documents destinés à faire connaître ce que fait l'agence. Il y a en particulier un site Internet qui a appelé beaucoup d'attention et qui est certainement l'une des bonnes manières de communiquer sur tout un tas de sujets pour ce qui est de l'agence. Une personne est responsable de la tenue de ce site. Un effort a également été fait pour que l'agence soit présente sur les réseaux sociaux Facebook et Twitter. Je pense que nous sommes, en tout cas au sein des autorités administratives indépendantes, peut-être en pointe de la communication sur les réseaux.

Un effort est fait en matière de communication. Il me semble peut-être manquer aujourd'hui, et je pense que l'on devra débattre de ce sujet, d'une politique de communication, c'est-à-dire quelle stratégie choisir dans ce domaine.

Mme Florence LEGROS :

Quelle forme cela devra-t-il avoir ? Un quatre pages, si l'on doit passer à la télé... Le thème du verbatim dont on discutait tout à l'heure en relève également, et ce qui vient d'être dit sur les retours avec le Parlement etc.

M. Didier HOUSSIN :

Il faudra regarder ce que l'on peut construire. Il existe des actions de communication, mais une stratégie doit être bâtie ; c'est un sujet à venir.

Je vous propose maintenant de passer à deux délibérations importantes.

Adoption du procès-verbal du conseil du jeudi 10 mars 2011

M. Didier HOUSSIN :

Je comprends bien que la moitié d'entre vous n'était pas là. Malgré tout, il est important de procéder à l'approbation de ce compte rendu. Vous l'avez eu dans vos dossiers, y a-t-il des remarques ? (Non).

(Il est procédé au vote à main levée).

Nombre de votants : 16

Résultat du vote :

Contre : 0 voix

Abstentions : 9 voix

Pour : 7 voix

Le procès-verbal est approuvé.

Proposition de nomination à la direction d'une des sections de l'agence

M. Didier HOUSSIN :

Comme vous le savez, l'agence a trois sections, et c'est d'ailleurs prévu par les textes : la section des établissements, la section des unités de recherche et la section des formations. Cette dernière a été dirigée pendant plusieurs années par M. Alain Menand, que certains d'entre vous connaissent, et qui est arrivé au terme de son mandat. Avant que je ne prenne les fonctions de président, M. Jean-Marc Geib, avait accepté d'assurer la fonction de directeur par intérim de cette section, dans la perspective d'une désignation officielle. Les choses n'ont pas pu se faire avant la transition.

Très vite, je me suis rendu compte que M. Jean-Marc Geib était un candidat remarquable. Son parcours professionnel allie les principales compétences recherchées par l'agence, en particulier en matière d'enseignement. Il a fait la quasi-totalité de son service jusqu'en 2008 avec en particulier une forte implication dans la maîtrise informatique appliquée à la gestion des entreprises. Je rappelle qu'il est sur le site de Lille. C'est une filière qui nécessite des partenariats professionnels forts. En matière de recherche également, puisqu'il était directeur de laboratoire, membre de plusieurs réseaux nationaux dans le domaine des STIC, et notamment le réseau thématique prioritaire du CNRS, systèmes répartis. Enfin, en tant que praticien de l'évaluation, puisqu'il a une longue expérience de l'évaluation des unités de recherche : participation à des jurys de recrutement, coordonnateur sur le secteur science et technologie à l'AERES pour les sections II et III.

Il se trouve qu'il a eu une implication forte au sein de l'AERES puisque, depuis sa création, Jean-Marc Geib s'est investi aussi bien sur des questions d'évaluation dans les deux domaines, tant recherche que formations, ce qui lui a permis d'acquérir une connaissance fine des questions d'évaluation dans ces deux domaines et de contribuer à la réflexion sur le lien existant entre eux, et donc autour de cette notion dont on a déjà eu l'occasion de parler aujourd'hui en d'évaluation « intégrée », formations recherche.

Ses compétences et le travail accompli au sein de l'agence avaient amené le précédent président à identifier Jean-Marc Geib et à envisager de le proposer pour assurer la direction de cette section III.

Depuis mon arrivée, je dois dire que je n'ai que des choses très positives à dire concernant le travail de M. Jean-Marc Geib. Donc, sans la moindre hésitation, je chausse les sabots qui avaient été préparés et je propose au conseil la désignation de M. Jean-Marc Geib comme directeur de la section III.

Je souhaiterais que M. Jean-Marc Geib vienne vous expliquer son point de vue, qu'il ajoute peut-être quelques éléments en termes d'activité passée, notamment au sein de l'agence et ensuite qu'il vous dise aussi quelles sont ses idées pour l'avenir, avant de procéder formellement à un vote.

M. Jean-Marc GEIB :

Merci Monsieur le président et à vous tous. Je voudrais développer en trois points mon parcours avant et depuis que je suis ici, et aussi peut-être quelques idées pour l'avenir.

Je suis professeur en informatique à l'université de Lille-I. Pendant une douzaine d'années, j'ai été à la direction de l'UMR 80-22 CNRS qui est le laboratoire d'informatique fondamentale de Lille, qui est la grosse UMR d'informatique au nord de Paris. Au-delà de cette direction, j'ai surtout œuvré à l'animation scientifique dans le domaine des STIC sur le Nord-Pas-de-Calais avec me semble-t-il deux réussites : l'installation de l'INRIA dans le nord de la France. L'INRIA était à la recherche de nouveaux sites d'installation, j'ai soutenu la candidature lilloise. Actuellement, le centre INRIA existe avec plus de 250 personnes sur Lille.

Par ailleurs, je suis cofondateur d'un institut de recherche toujours dans le Nord-Pas-de-Calais sur les STIC « l'IRCICA » dont l'ambition était de faciliter le rapprochement multidisciplinaire des électroniciens, des informaticiens, des mathématiciens. Actuellement, cette structure existe et est l'un des hôtels à projet du CNRS et de l'INRIA sur le nord de la France.

J'ai quitté la direction du LIFL fin 2007, parce que j'ai été appelé par l'AERES mi 2007 pour rejoindre son staff et pour participer à la création de cette agence. À cette époque, il n'y avait pas grand-chose. On m'a appelé et je suis venu avec beaucoup de plaisir et d'enthousiasme, car tout était à créer.

Les procédures n'existaient pas, on n'était pas encore installé ici, tout était à faire et c'était extrêmement intéressant. Je suis arrivé comme délégué scientifique, coordinateur des sciences et technologies (à l'époque, on disait sciences dures), dans le cadre des sections à la fois d'évaluation des unités de recherche et d'évaluation des formations et des diplômes. Pour ceux qui n'ont pas tout à fait en tête l'organisation de l'agence, il y a effectivement trois sections avec trois directeurs. Pour ce qui concerne les sections II et III, c'est-à-dire unités de recherche et formations et diplômes, il y a juste en dessous trois coordinateurs, surtout au départ sur l'aspect opérationnel des choses qui organisaient le travail de délégués scientifiques, qui eux-mêmes mettaient en place l'évaluation des formations et des unités de recherche. Ce travail de coordination représentait pour un des trois coordinateurs, comme moi, quelque chose comme 30 délégués scientifiques à gérer, 500 mentions à évaluer et 200 unités de recherche. C'est un travail assez intensif d'opérationnel.

J'ai participé à la mise en place des procédures. La notion de processus et de procédure est extrêmement importante en termes de qualité et aussi en termes d'efficacité car il faut faire tourner la machine. Les procédures doivent être très précises, et le coordinateur est le garant des procédures vers les délégués scientifiques qui eux sont garants des procédures vers les experts.

J'ai participé à beaucoup de choses dans cette maison. Il est vrai que Jean-François Dhainaut m'a proposé, suite au départ annoncé d'Alain Menand en retraite, d'assurer les fonctions par intérim en attendant une décision formelle de directeur de la section des formations et des diplômes.

Que peut-on en dire ? Quel retour d'expérience peut-on faire sur cette section ? Dès le départ, on avait organisé le travail de telle manière que ce soit un accompagnement des établissements dans l'augmentation de leur qualité globale, et que le dispositif global de formation et de recherche de l'enseignement supérieur et de la recherche soit amélioré. C'était à la fois de l'évaluation, on définissait des critères et on évaluait, mais aussi une mission d'accompagnement. Comment a-t-on pu le traduire dans une réalité ? C'est via une auto-évaluation.

On a dès le départ proposé toutes nos grilles d'expertise comme des grilles d'auto-évaluation pour les établissements. Bien sûr, on n'a pas forcé les établissements à suivre notre procédure d'auto-évaluation, s'ils avaient leurs propres procédures. On n'était pas là pour imposer ce travail d'auto-évaluation dans les établissements. Nos grilles d'expertise semblent comprendre les bonnes questions, et nous les avons communiquées pour utilisation en termes d'auto-évaluation. Au bout de deux ans, on leur a d'ailleurs demandé de nous les retourner remplies. On s'est même auto-évalué, et maintenant on sent que cela a impacté structurellement les établissements qui ont mis en place des structures de qualité ou d'auto-évaluation vraiment en y réfléchissant. On a maintenant des évaluations de meilleure qualité, mais ce n'est pas terminé.

On a aussi accompagné pendant ces quatre ans le fait que la mission d'insertion professionnelle des universités soit devenue une mission importante, mise en avant, écrite dans la loi. On a aussi travaillé sur la démarche compétence.

On a essayé, via notre travail d'évaluation, d'accompagner finalement une évolution du système universitaire. Je parle bien sûr de l'aspect formation recherche.

On a toujours cependant un certain nombre de points faibles, et je ne vais pas les cacher. Vu le nombre de formations que l'on a à évaluer, on a choisi de faire une évaluation sur dossier essentiellement. Bien sûr, on ne pouvait pas se permettre d'envoyer un comité de visite dans chaque formation de tous les établissements d'une vague. On travaille toujours par comité, c'est toujours fait collégialement, mais sur la base de dossiers. Plus récemment, on a mis en place une visite pédagogique dans le cadre de la visite de la section des établissements. Elle a été mise cette année à titre expérimental sur Amiens et Reims ; ce sera généralisé l'année prochaine, après un retour d'expérience cet été.

Cette visite pédagogique consiste à aller voir sur le terrain la réalité de nos appréciations. Ce n'est pas une navette ni un endroit où les évalués vont nous remettre un nouveau dossier par exemple, mais suite à nos évaluations papier, on ira voir la réalité de nos conclusions sur le terrain. C'est en train de se mettre en place et je pense qu'il y a aujourd'hui même une visite pédagogique qui est organisée.

C'était un point faible que l'on essaie de corriger, dont il faudra peut-être rediscuter et en tirer un retour d'expérience.

Je voudrais terminer sur l'évaluation intégrée de manière plus globale que la notion d'évaluation intégrée telle qu'elle a pu être présentée. La première idée de l'évaluation intégrée est d'intégrer l'évaluation des formations des unités de recherche et des établissements. Effectivement, on a du travail. Ce n'est pas facile, on a le nez dans le guidon sans arrêt, de se préoccuper de la section voisine et de transmettre l'information au bon moment, avec des timings pouvant être très compliqués à gérer, même si l'année prochaine pour la vague C ce sera certainement plus simple.

Il y a aussi une autre évaluation intégrée de façon plus transversale, par exemple pour les formations et diplômes, il ne faut pas regarder que les formations et diplômes d'un établissement, mais d'un site. Comment évaluer la cohérence de l'offre de formations globales sur un ensemble d'universités sur une région ? On ne le fait pas encore vraiment, on fait des synthèses par établissement, on essaie de trouver des choses, de faire des remarques pertinentes sur l'offre de formation d'un établissement. Sur un site, c'est un peu plus compliqué, on ne le fait pas encore, mais c'est quelque chose qui nous paraît souhaitable, toujours dans cette visée d'amélioration continue du système.

Par ailleurs, la section des formations et des diplômes est organisée en quatre processus différents. On évalue différemment les écoles doctorales, les masters, les licences et les licences professionnelles à chaque cas, mais il y a des spécificités faisant que l'organisation de l'évaluation est un peu différente. Pour les licences professionnelles, les évaluations sont obligatoirement par la loi paritaires, c'est-à-dire qu'il y aura des professionnels et des académiques. Pour les licences, c'est autre chose. Pour les masters, souvent avec une forte connotation disciplinaire. Pour les écoles doctorales, c'est aussi une autre organisation.

On a quatre processus et l'intégration de ces processus dans le cadre de la formation n'est pas tout à fait achevée. Parfois, on rate des choses intéressantes à évaluer. Hier après-midi, j'étais en réunion de retour d'expérience pour les licences et les licences professionnelles. Dans une université, une licence professionnelle recrutait essentiellement sur les BTS, donc des lycées de la région, alors que l'on voyait un taux d'échec important dans la licence générale. Comme les deux processus sont séparés, on avait peut-être raté une remarque importante pour l'établissement, à savoir mieux organiser l'orientation active des étudiants de licence générale vers la licence professionnelle, qui elle ne se préoccupait pas du tout des étudiants de licence générale. Il y a donc des choses extrêmement intéressantes à faire sur des évaluations un peu plus globales que formation par formation, telles qu'on peut les faire jusqu'à maintenant, même si on faisait déjà des synthèses et du travail au niveau de l'établissement.

En conclusion, comme je suis informaticien, je suis très sensibilisé à l'entrepôt de données, dont le président a parlé ce matin. Il me semble extrêmement intéressant pour l'agence d'évoluer vers un système décisionnel permettant de sortir plus facilement des choses plus globales, ce qui est difficile actuellement, mais je suis prêt à participer à cette action.

Un autre chantier porte aussi sur l'international. Je reviens d'une conférence des experts de Bologne qui s'intéresse beaucoup à la formation, point d'intérêt central, et il est vrai que l'on a encore beaucoup de travail à faire sur deux dimensions : contact avec les autres agences européennes pour réfléchir à uniformiser les procédures, développement international de nos universités en termes de formation pour tout ce qui est co-diplomation, diplôme conjoint, etc. ; c'est quelque chose que l'on a du mal à identifier pour l'instant. Ce n'est pas de notre faute si l'on n'évalue pas, mais en général on ne nous fournit pas l'information. Dans les dossiers, les formations essaient de se faire évaluer sur ce qu'elles font en France et pas sur ce qu'elles font à l'étranger, si elles ont des co-diplômes. On doit travailler à ce niveau-là.

J'ai peut-être été un peu long.

Didier HOUSSIN :

Non, c'est parfait. Merci beaucoup. Y a-t-il des questions adressées à M. Geib ?

Mme Marie-Christine MAUREL :

Je voulais enchaîner sur les questions soulevées par Jean-Marc Geib. J'ai tout à l'heure regretté fortement qu'il y ait peu de liens entre le conseil et les délégués scientifiques dans le passé. Je tiens à mettre au crédit de Jean-Marc Geib sa présence à chaque fois que cela a été possible et les liens qu'il établit avec les membres du conseil. C'est un des rares délégués scientifiques que le conseil a pu identifier, rencontrer et avec qui il a pu discuter, soit à l'occasion des réunions du conseil, soit au cours des petites réunions que l'on faisait à la pause méridienne. Je suis très contente que Jean-Marc accepte cette responsabilité future.

Concernant les visites pédagogiques, qui va-t-on rencontrer : le CEVU, le vice-président formation ? Au niveau des écoles doctorales, c'est encore autre chose. Le problème des formations est tellement conséquent sur les universités que je vois mal quel est le meilleur interlocuteur pour une visite sur ce site.

Ma deuxième question portait sur l'énorme faiblesse des universités françaises en ce qui concerne l'international et la mobilité internationale. L'AERES doit jouer un rôle positif en ce sens, incitatif, en adressant dans ses carnets de visite des questions très précises afin que les gens se disent qu'il faut s'y mettre enfin.

Le thème de la licence générale et licence professionnelle a été soulevé. Il se trouve que j'enseigne dans les deux catégories de licences. Parfois, souvent même, les gens qui sont en licence professionnelle, en tout cas en sciences de la vie, sont bien meilleurs que les gens qui sont en licence générale. Donc, est-ce que les licences générales sont un bon vivier pour les licences professionnelles ? Je n'en suis pas sûre. Ce n'est pas au hasard que l'on recrute essentiellement au niveau BTS.

Je crois que cela pose vraiment la question de la qualité des formations, du type de formations, des effectifs. Pourquoi les titulaires d'un BTS sont meilleurs parfois que ceux qui sont en licence générale ? C'est probablement aussi en raison du type d'enseignement qui leur est dispensé et des effectifs.

Il y a vraiment des questions de fond à soulever.

M. Antoine COMPAGNON :

Votre CV mentionne Lille et l'AERES, s'agit-il de postes à temps plein ? Quel est le type de ces deux postes ? C'est juste par curiosité, je ne sais pas si ce sont des détachements, des délégations. Quel est l'arrangement pour ces postes ?

Je vois que vous avez fait toute votre carrière dans la même université. Quel est votre jugement sur une carrière depuis le poste d'assistant jusqu'à aujourd'hui dans la même université ?

Ma troisième question concerne le terme « accompagnement ». À plusieurs reprises, je suis intervenu prudemment sur la mission d'évaluation. La manière dont vous avez parlé d'accompagnement me donne le sentiment qu'entre la fonction d'évaluation et la fonction de conseil, il pouvait y avoir un petit glissement ou un petit flottement. C'est une curiosité et d'ailleurs je voudrais être plus clair sur cette question de l'évaluation, de l'accompagnement, du conseil. Tout à l'heure, je nuançais l'alliance entre l'évaluation et le pilotage. Ce matin je parlais de l'indépendance d'une agence d'évaluation, et de cette mission d'évaluation qui au fond sans doute à mes yeux se suffit.

M. Simon THORPE :

Il est difficile d'évaluer facilement les faits pour les laboratoires ; par contre, pour les études, j'aurais pensé que l'on pouvait savoir si l'attribution des notes, par exemple C pour les formations masters, est regardée par les étudiants. A-t-on des informations sur ce sujet ? Il ne paraît pas évident que les étudiants se servent de ces informations.

Mme Maria ALLEGRINI :

Vous envisagez de favoriser les diplômés en collaboration avec des universités étrangères. Avez-vous envisagé aussi une action pour valider l'équivalence des diplômes des autres pays, en particulier européens?

Mme Christine MUSSELIN :

Juste une précision. Il m'a semblé lire dans le rapport qui a été fait pour l'inscription sur le registre européen des agences d'évaluation qu'il n'y avait qu'un seul rapporteur pour les licences. J'étais très surprise, car à mon sens, c'est là qu'il y a le plus gros problème dans l'université française.

Jean-Marc GEIB :

Il y a eu une époque avec un seul expert, bien qu'ensuite l'ensemble des rapports soit toujours vu dans un comité collégial, sur la base d'un rapport d'un seul des experts du comité. Maintenant, il y en a deux.

Mme Marianne LEFORT :

Je reformule mon intérêt pour tout ce que vous pourrez faire au niveau européen pour se positionner à ce niveau-là. Je crois qu'il est extrêmement important d'aller voir ce qui se fait. J'ajoute une question à l'attention de l'agence plus que par rapport à votre candidature. Dans le cadre des dispositifs Erasmus Mundus master et doctorat, en fait, on se trouve confronté à cette question de délivrance de diplômes joints. Généralement, sur les masters, on tombe à peu près d'accord ; sur les doctorats, avec un certain nombre d'universités du nord de l'Europe, on n'est pas du tout en phase sur la durée. Je voulais savoir si l'on progresse sur cette question. Je touche ce point tous les jours du doigt. De plus, je suis directrice d'une école doctorale. Je voulais savoir si finalement l'agence pourrait aussi faire remonter de telles difficultés. Il est dommage de ne pas se positionner sur les diplômes joints avec des universités prestigieuses du nord de l'Europe au prétexte qu'elles délivrent quelque chose en quatre ans avec une exigence de publications, que l'on ne peut pas avoir en trois ans.

M. Denis MENJOT :

Une question par rapport aux diplômes européens, comment voyez-vous les choses en liaison avec la recherche ? Y aura-t-il des indicateurs un peu plus conjoints avec la recherche ? Par expérience, il y a parfois dans des évaluations d'écoles doctorales, cet aspect recherche en appui de la formation qui est passé sous silence. Les collègues et les étudiants dissocient les deux choses. Or, je crois que c'est lié.

M. Alexander KUHN :

Juste une petite question technique très courte, le poste que vous occupez actuellement a-t-il déjà un successeur ?

M. Jean-Marc GEIB :

Concernant l'aspect lien formations/recherche, étant quelqu'un issu de la recherche, j'ai passé quelques années à animer scientifiquement tout un groupe de chercheurs et toute une région en termes d'animation scientifique. Ici, à l'agence, j'ai été coordinateur sur les deux sections, j'ai donc une bonne vision de ce qui se passe d'un côté ou de l'autre. Sans entrer dans le détail sur le fait qu'il doit y avoir du transfert d'informations, on a déjà décidé avec Pierre Glorieux, en particulier sur tout ce qui concerne les études doctorales, lien entre masters et unités de recherche, d'essayer de trouver des petits moyens permettant dans les évaluations d'unités de recherche de faire le point sur ce qui se passe en termes de formations doctorales, et d'implication des chercheurs de l'unité dans la recherche, justement pour favoriser le transfert d'informations de l'évaluation des unités vers les évaluations des formations. Avec des moyens techniques, on va pouvoir transférer l'information et après la synthétiser.

On parle beaucoup de l'adossement recherche et formations, formations doctorales ou formation masters. Il faut également réfléchir à ce sujet. Honnêtement, je ne sais pas trop ce que cela veut dire. Comment demander à un expert de juger quel est l'adossement recherche d'un master ? On peut regarder si les chercheurs s'impliquent dans la formation, s'impliquent-ils comme dernière roue du carrosse, ou bien innove-t-ils ? Agissent-ils en tant que chercheurs dans leur activité d'enseignant ? Je pense qu'il y aurait moyen de réfléchir à ce que signifie cette notion d'adossement recherche et j'estime que l'on n'est pas allé jusqu'au bout des choses. Actuellement, on demande aux experts qui regardent les écoles doctorales et les masters de travailler et donner une note sur l'adossement, mais je pense qu'il faudrait préciser les discours.

Certes, il y a un successeur à mon poste c'est a priori M. Michel Robert, professeur de micro-électronique à Montpellier. Il est déjà en train de prendre ses marques sur ma fonction de coordination.

Le poste de directeur doit être occupé à plein-temps. Pour le précédent, celui de coordination, j'étais en délégation, deux tiers de mon université, raison pour laquelle dans mon CV il y a un tiers, qui se trouve du côté de l'université, où je continuais d'être chargé de mission pour les STIC dans la région Nord-Pas-de-Calais. Dans les deux cas, il s'agit d'une délégation.

Pour le type de carrière, je n'ai pas beaucoup bougé, mais les années m'ont paru extrêmement courtes. Les 12 ans de direction du laboratoire d'une centaine de permanents, plus l'animation scientifique auprès du conseil régional, de l'INRIA, m'ont paru très courts.

Je ne veux pas contourner la question de l'accompagnement. Il me semble que le travail d'évaluation doit servir dans l'accompagnement des universités, car on recherche les bonnes pratiques dans les universités. On essaie quelque part de les rechercher, de les assimiler ici en termes d'évaluation et de les ressortir dans nos grilles d'évaluation. L'Europe et le processus de Bologne entrent bien dans cette démarche : favoriser et généraliser les bonnes pratiques. C'est dans ce sens que je parle d'accompagnement. Pour ceux qui s'occupent de formations, actuellement on parle beaucoup de démarches compétences. Il faut que les établissements décrivent leurs formations en termes de compétences. C'est un discours qui est assez général. Par l'expérience que nous avons de rencontrer beaucoup de formations, j'ai essayé de formaliser cette démarche compétence justement pour la faire passer à travers nos grilles d'évaluation dans les établissements. C'est donc un processus en aller-retour avec les établissements. On a des retours d'établissements, on essaie de trouver les bonnes pratiques et de les refaire passer. Je ne veux pas considérer mon travail comme faire une simple évaluation, avec ma grille de critères ; l'idée est qu'il y ait un retour permanent et que l'on soit effectivement assez fortement en contact avec les évalués sur des retours d'expérience.

Est-ce la mission de l'agence d'accompagner ? Je considère que l'on est dans un processus d'accompagnement, je n'irai pas jusqu'à employer le terme « promotion », on n'en est pas à faire une promotion de pratiques pédagogiques, mais juste dans un système qui ne va pas dans un seul sens.

Les étudiants regardent-ils la notation ? Je pense que oui. Des étudiants nous appellent, les parents d'étudiants aussi. C'est peut-être le stress des parents qui nous appellent pour telle et telle licence par exemple. Je ne suis pas sûr que nos rapports soient faits pour le grand public, et il n'y a pas beaucoup de communication vers ce grand public. On doit sûrement s'améliorer sur ce point. Cela dit, je pense qu'il y a quand même un impact et le site est un peu regardé, ne serait-ce que par les étudiants qui trouvent une sous-zone pour aller consulter l'information. C'est sûrement à améliorer, c'est important dans les stratégies de communication.

Comment se passe la visite pédagogique ? On est dans une phase expérimentale, on va donc attendre le retour pour savoir exactement ce qui se passe. La visite pédagogique ne consiste pas à aller sur le terrain pour visiter toutes les équipes pédagogiques. Dans les deux expériences que nous menons actuellement, à Reims et à Amiens, on a demandé aux établissements de rencontrer respectivement 6 et 4 équipes pédagogiques. On n'est pas allé dans cette phase expérimentale jusqu'à rencontrer des étudiants, car on voulait y aller progressivement. On rencontre des équipes pédagogiques avec un rapport. Les rapports issus de l'évaluation papier ont déjà été donnés à l'établissement, donc il est déjà informé de la vue d'ensemble que l'on peut avoir. Ces équipes pédagogiques doivent être symptomatiques de quelque chose dans l'université. Par exemple, le fait que le suivi des étudiants soit faible dans cet établissement ou dans ce sous-domaine de l'établissement, ou lorsque les experts ont constaté que les réalisations de l'équipe pédagogique étaient discutables. On demande des éléments de preuve au passage de la visite pédagogique. C'est un peu cela que l'on veut aller voir. On n'a pas la possibilité matérielle d'aller voir toutes les équipes pédagogiques. Bien évidemment, c'est quand même de l'ordre de 1 500 mentions que l'on évalue chaque année. Cette forme répond tout à fait à la critique de notre évaluation externe qui disait que l'on ne pouvait pas se contenter d'une évaluation papier. On sait bien qu'il peut y avoir des choses écrites qui ne se sont pas réalisées. On essaie d'aller chercher des preuves sur notre appréciation.

Concernant les licences professionnelles, j'ai donné un exemple où il me paraissait étonnant qu'il y ait dans un établissement un taux d'échec important en licences générales et des licences professionnelles de l'établissement qui recrutent uniquement sur des BTS. Il faudrait aller plus loin dans l'analyse, et je suis persuadé que, dans certains cas, les étudiants en licences professionnelles peuvent être meilleurs que ceux en licences générales. Ce n'est pas toujours le cas dans d'autres domaines.

Plus globalement, et j'aurais peut-être dû le dire ainsi, la section I demande aux établissements, et on le récupère à la section III, un document de politique générale sur les formations, la stratégie de l'établissement en termes de formations. Dans ce document, les licences professionnelles sont systématiquement passées à la trappe, tout comme ces systèmes de passerelles qui vont devenir extrêmement importants dans le cadre de la nouvelle licence qui est actuellement en discussion.

Je pense que l'on a un travail important à faire en termes de vision globale sur l'ensemble des licences. Après, vous avez peut-être raison, dans d'autres cas ce sera peut-être l'inverse, etc.

À l'international, je vois deux directions de développement qui sont complètement en chantier pour l'instant ici : la liaison avec les autres agences européennes pour unifier. De toute façon, cette unification des critères au niveau européen est dans le processus de Bologne. C'est un premier point qui n'a pas démarré du tout et je n'en dirai pas plus.

@

L'évaluation des enseignements par les étudiants est une question obligatoire, puisque c'est dans les textes de loi ou les décrets français. Ce n'était pas beaucoup fait, on s'aperçoit que c'est de plus en plus mis en place, plus ou moins bien. Il y a des taux de réponses qui sont plus ou moins importants, mais le gradient est positif.

Sur les quatre années passées, on a commencé à demander s'il y avait une évaluation institutionnelle dans l'établissement des enseignements par les étudiants. La réponse a été petit à petit « oui ». Maintenant, on pose la question : qu'en faites-vous ?

Encore une fois, c'est peut-être le processus d'accompagnement dont je parlais. Les établissements vont être amenés à se poser cette question. Par ailleurs, on a assisté dans les établissements à la généralisation de la mise en place d'observatoires de suivi des étudiants. On a poussé pour cela. Cela existe maintenant plus ou moins, et maintenant se pose la question de ce qu'il est fait des résultats, puisque ces observatoires observent les étudiants.

M. Didier HOUSSIN :

Merci beaucoup. S'il n'y a pas d'autres questions, je vais demander à Jean-Marc Geib de nous laisser car nous allons procéder au vote. Des bulletins vous ont été distribués et vous êtes invités à mettre dans l'urne qui va passer le bulletin de votre choix : oui, non ou blanc.

Un intervenant :

Pendant que l'urne tourne, nous sommes plusieurs à nous être posés la question de l'investissement Wifi de l'AERES, surtout si l'on fait l'effort de venir une fois par mois.

M. Didier HOUSSIN :

Vous me posez une question marque la limite de mes compétences.

Mme Anne PICARD :

Pour des raisons techniques, le Wifi ne fonctionne pas, mais une prise sur deux permet la connexion.

M. Didier HOUSSIN :

On est voisin de l'AFP, dont les antennes nous brouillent l'écoute.

M. Simon THORPE :

Maintenant, on a les évaluations de toutes les formations. Je cherche sur Internet un endroit où quelqu'un les a compilées, par exemple si quelqu'un cherche un bon master d'anthropologie... Personne ne l'a fait ?

Mme Anne PICARD :

Si, les étudiants.

M. Didier HOUSSIN :

Un avis favorable a été rendu. Tous les présents ont voté. Il y a quinze oui et un bulletin blanc. Merci de votre vote. Je pense que Jean-Marc Geib va apporter beaucoup à l'Agence.

La réunion est terminée. Merci de votre participation. Nous allons maintenant décanter tout ce qui a été dit, et nous vous enverrons rapidement le compte rendu et le programme de la prochaine séance.

Merci.

La séance est levée à 16 heures 15.